

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 19 octobre 2020  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 19 octobre 2020  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

*Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.*

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic et Mme Lise Zarac.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

Elle poursuit en dédiant la minute de silence à la mémoire de madame Joyce Echaquan décédée tragiquement le 28 septembre dernier à l'hôpital de Joliette. Elle mentionne que cette disparition a plongé toute la province dans le deuil et que les Montréalaises et les Montréalais sont également solidaires. Au nom des membres du conseil, la présidente offre ses condoléances à la famille et aux proches en souhaitant que cela ne se reproduise plus jamais.

La présidente enchaîne en soulignant le prix décerné le 15 octobre dernier à l'artiste Alanis Obomsawin, commandeur de l'Ordre de Montréal 2017, soit le prestigieux prix Glenn-Gould, en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle aux arts. Cinéaste, artiste graveure, chanteuse et conteuse d'origine abénaquise, Alanis Obomsawin, dont le nom signifie « éclairer », a milité toute sa vie pour mettre en lumière et défendre la culture des Premières Nations, notamment en donnant la parole aux autochtones. Depuis 1967, elle œuvre à l'Office

national du film et a à son actif une filmographie de plus de 50 titres. Une murale, de l'artiste Meko Ottawa, lui rend hommage d'ailleurs à Montréal à l'angle des rues Atwater et Lincoln, dans l'arrondissement de Ville-Marie. La présidente invite les membres à écouter une chanson de Mme Obomsawin, intitulée *Odana* de l'album *Bush Lady* afin de commencer cette séance dans la sérénité, l'art et la découverte.

Après l'extrait musical, la présidente du conseil dresse la liste de quelques célébrations internationales au mois d'octobre :

- 1<sup>er</sup> octobre : Journée Internationale de la musique / Journée internationale des personnes âgées / Journée mondiale de l'architecture
- 2 octobre : Journée Internationale de la non violence
- 4 octobre : Journée nationale de commémoration pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
- 10 octobre : Journée mondiale de la santé mentale
- 11 octobre : Journée internationale des filles
- 17 octobre : Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté
- 24 octobre : Journée des Nations Unies
- 31 octobre : Journée mondiale des villes

La présidente fait également mention du drapeau Centraide qui flotte durant la semaine du 19 octobre sur le mât de courtoisie de l'hôtel de ville pour la Campagne Centraide 2020 de la Ville de Montréal.

Par la suite, la présidente du conseil souligne les anniversaires des conseillers et des conseillères au courant du mois d'octobre :

- 1<sup>er</sup> octobre : Josué Corvil et Suzie Miron
- 15 octobre : Stephanie Watt
- 19 octobre : Catherine Clément-Talbot
- 24 octobre : Andrée Hénault

Puis, avant le début des travaux, la présidente cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse souligne la manifestation qui a lieu au même moment devant l'hôtel de ville et exprime toute sa solidarité au peuple arménien en faisant référence aux événements dans la région du Haut-Karabagh. Elle mentionne le courage du peuple arménien et espère que les gestes des hauts dignitaires canadiens et des autres pays permettront de rétablir la paix dans cette région. Elle rappelle les valeurs de paix et de justice qui doivent prévaloir en tout temps.

La présidente, Mme Suzie Miron, remercie la mairesse de Montréal et cède la parole à la conseillère Mary Deros.

Mme Deros, au nom de l'opposition officielle, prend également la parole en ce qui a trait à cet enjeu et elle condamne les actes de violence ayant cours présentement. Elle fait l'éloge de la communauté arménienne à Montréal et souligne notamment l'immense résilience du peuple arménien.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie Mme Deros pour son intervention et souhaite une bonne séance à tous et à toutes.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Souhaite que les sommes permises dans le cadre des mesures d'urgence soient allouées au logement d'urgence pour les personnes en situation d'itinérance / Réitère sa question et souhaite qu'un plan de logement d'urgence soit établi afin d'aider les personnes en situation d'itinérance en utilisant les pouvoirs disponibles durant la pandémie
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Habitation et entente avec les gouvernements provincial et fédéral – Quels sont les sommes et les délais qui sont prévus pour les unités de logement social et abordable? / Quel est le plan pour faire face au déficit d'entretien des HLM de l'Office municipal d'habitation de Montréal?
Mme Sue Montgomery	M. Benoit Dorais	Transfert budgétaire pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-des-Neiges – Quelle sera la part de cet arrondissement cette année? / Est-ce que ces transferts couvriront les priorités de l'arrondissement?
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Aimerait connaître le nombre de places de stationnement qui ne sont plus disponibles depuis novembre 2017? / Réitère sa question
M. Marvin Rotrand	Mme Rosannie Filato	La ligue des noirs du Québec - Interpellations du SPVM et lien avec l'Agence frontalière – Aimerait connaître le lien existant et le cas échéant, à quel moment cette situation peut cesser? / Aimerait savoir quelles directives seront données pour que cette pratique cesse et est-ce que la Commission sur la sécurité publique peut être mise dans la boucle?
M. Aref Salem	M. Luc Rabouin	Aide aux commerçants et Réseau Express Vélo rue Saint-Denis – Pourquoi l'Administration met de l'avant cet automne le programme d'aide aux commerçants supplémentaire de 1,5 M\$

À 13 h 54,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Présence de la mairesse Plante à l'émission <i>Tout le monde en parle</i> – Aimerait que Mme Plante précise que la réglementation de l'arrondissement de Montréal-Nord dans les parcs est similaire à d'autres arrondissements / Réitère sa question
---------------------	---	--

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet et M. Pierre Lessard-Blais)	Quand seront ouverts les centres de distribution alimentaire en collaboration avec les organismes locaux, notamment pour les personnes en situation d'itinérance? / Quel est le plan hivernal pour les personnes en situation d'itinérance, plus précisément en matière d'hébergement d'urgence?

La présidente demande au conseiller Langevin d'éteindre son micro et de retirer les commentaires qu'il adresse au maire Lessard-Blais pendant l'intervention de ce dernier. Le conseiller Langevin s'excuse et éteint son micro.

M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. François Croteau)	Réseau Express Vélo rue Bellechasse – Propose une rencontre entre le maire Croteau et un groupe de la population qui s'oppose au projet / Questionne les consultations publiques et les impacts du projet
--------------------	---	---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 14 h 12 et elle remercie les membres du conseil pour leur participation.

La présidente suspend les travaux pour des raisons techniques.

Au retour, à 14 h 15, la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy soulève une question de privilège en exprimant le souhait de la présence de la mairesse lors de la Période de questions des membres du conseil. Le leader de la majorité, M. François Limoges précise que la mairesse de Montréal est toujours présente. M. Limoges ajoute que la mairesse de Montréal est dans son droit de répondre ou non aux autres questions des conseillers pour les laisser aux élus responsables de ces dossiers, puisqu'elle prend en priorité les questions du chef de l'opposition officielle.

La présidente du conseil remercie Mme Boivin-Roy et M. Limoges pour leurs interventions et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

## **CM20 0955**

### **Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 octobre 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

## **CM20 0956**

### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 septembre 2020**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 septembre 2020, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 8 octobre 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

#### 4 - Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2020.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2020.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2020.

---

#### 5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement ».

Aucune résolution n'est déposée.

---

#### 6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

##### Par M. Robert Beaudry

- Dépôt de la réponse de M. Beaudry à M. Richard Deschamps concernant l'éclairage déficient au parc Angrignon
- Dépôt de la réponse de M. Beaudry à M. Francesco Miele concernant l'article 80.01 (20.22) – Accorder un soutien financier de 135 560 \$, taxes incluses, au Centre de valorisation du bois urbain

##### Par Mme Émilie Thuillier

- Dépôt de la réponse de Mme Thuillier à M. Dominic Perri concernant les élections partielles dans l'arrondissement de Saint-Léonard

##### Par M. Éric Alan Caldwell

- Dépôt de la réponse de M. Caldwell à Mme Christine Lavoie concernant l'accessibilité universelle – REV St-Denis
- Dépôt de la réponse de M. Caldwell à Mme Sandra Climan concernant les travaux d'asphaltage

sur le chemin Queen-Mary

- Dépôt de la réponse de M. Caldwell à M. Marvin Rotrand concernant les vélos dans les voies réservées aux autobus

**Par M. Benoit Dorais**

- Dépôt de la réponse de M. Dorais à M. Alan De Sousa concernant l'article 80.01 (30.03) – Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable automatiquement pour 12 mois, pour des paiements totalisant 300 000 \$ maximum annuellement

**Par M. Jean-François Parenteau**

- Dépôt de la réponse de M. Parenteau à M. Francesco Miele concernant l'article 80.01 (20.27) – Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 106 950 tonnes de résidus alimentaires, pour une période de 18 à 24 mois, pour une somme maximale de 12 881 893 \$, taxes incluses

---

**7 – Dépôt**

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020.

---

**CM20 0957**

**Dépôt du rapport d'activités 2019 du Comité Jacques-Viger**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités 2019 du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 21 du *Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)*, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

Lors de son intervention, le conseiller Éric Alan Caldwell informe les membres du conseil que M. Patrick Marmen, membre et président du Comité Jacques-Viger quittera ses fonctions pour relever de nouveaux défis. Le conseiller Caldwell remercie M. Marmen pour tout le travail accompli.

07.02 1200132005

---

**CM20 0958**

**Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur la création du quartier Namur-Hippodrome**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur la création du quartier Namur-Hippodrome, et le conseil en pend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.03 1201079007

---

**CM20 0959**

**Dépôt du calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2021 - 1200310001**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2021, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.04 1200310001

---

**CM20 0960**

**Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2020 en date du 31 août 2020 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2020 comparé avec le 31 août 2019**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la projection des résultats de l'exercice 2020 en date du 31 août 2020 - Volet municipal ainsi que l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2020 comparé avec le 31 août 2019, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.05 1203843035

---

**CM20 0961**

**Dépôt du rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé : Projet de révision des critères d'examen et élargissement du rôle de la Commission permanente sur l'examen des contrats - Rapport d'étude et de recommandations**

Mme Karine Boivin-Roy, à titre de présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé : Projet de révision des critères d'examen et élargissement du rôle de la Commission permanente sur l'examen des contrats - Rapport d'étude et de recommandations, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

À 15 h 17, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

08.01

---

#### **CM20 0962**

##### **Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé : Rapport d'étude et de recommandations faisant suite au rapport de l'inspectrice générale sur la gestion contractuelle des appels d'offres de groupes électrogènes à l'Office municipal d'habitation de Montréal**

Mme Manon Barbe, à titre de présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé : Rapport d'étude et de recommandations faisant suite au rapport de l'inspectrice générale sur la gestion contractuelle des appels d'offres de groupes électrogènes à l'Office municipal d'habitation de Montréal, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

08.02

---

#### **CM20 0963**

##### **Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé : Rapport d'étude et de recommandations faisant suite au rapport de l'inspectrice générale concernant la gestion contractuelle effectuée par le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal**

Mme Manon Barbe, à titre de présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé : Rapport d'étude et de recommandations faisant suite au rapport de l'inspectrice générale concernant la gestion contractuelle effectuée par le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

À 15 h 32, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

08.03

---

#### **11 - Dépôt de pétitions**

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétition ».

Aucune pétition n'est déposée.

---



**CM20 0964****Déclaration en faveur d'une interdiction nationale de la possession privée des armes de poing au Canada**

Attendu que le conseil municipal de Montréal s'est prononcé à l'unanimité à deux reprises, en 2018 et 2019, en faveur d'une interdiction à l'échelle nationale de la possession privée des armes de poing et des armes d'assaut au Canada;

Attendu que le gouvernement fédéral a agi cette année pour interdire la possession privée des armes d'assaut – soit une mesure réglementaire qu'il s'est engagé à compléter et rendre permanente en adoptant prochainement un projet de loi en ce sens –, mais n'a posé aucun geste jusqu'à présent pour interdire la possession privée des armes de poing;

Attendu que le conseil municipal de Montréal s'est opposé à l'unanimité, en 2019, à l'idée de permettre à chaque municipalité au pays d'adopter son propre règlement interdisant ou encadrant la possession d'armes de poing, notamment en soulignant l'importance de maintenir cette compétence au niveau fédéral;

Attendu que de nombreuses autres villes et trois provinces canadiennes se sont prononcées contre l'idée de permettre des interdictions ou des restrictions municipales en lien avec les armes de poing;

Attendu que peu de municipalités canadiennes ont exprimé un intérêt en faveur de telles prohibitions locales, qui par ailleurs constituent une mesure inefficace pour réduire la prolifération de ce type d'armes au Canada, car celles-ci demeurent faciles à dissimuler et à transporter d'une municipalité à l'autre;

Attendu que, malgré ces objections, le gouvernement fédéral a réitéré, lors du dernier discours du Trône, son intention de légiférer afin de permettre aux municipalités d'agir pour interdire les armes de poing;

Attendu que le Canada compte maintenant plus d'un million d'armes de poing enregistrées;

Attendu que la manière la plus efficace d'interdire les armes de poing serait d'instaurer une prohibition à l'échelle de l'ensemble du territoire canadien décrétée par le gouvernement fédéral;

Attendu que le conseil municipal de Montréal a également demandé à l'unanimité, en 2019, que le gouvernement fédéral interdise la fabrication et l'importation des armes d'assaut et des armes de poing au Canada;

Attendu que, selon Statistique Canada, les homicides commis par armes à feu ont augmenté au cours de quatre des cinq dernières années et que les armes de poing représentent le type d'armes le plus souvent utilisé dans la perpétration de ces homicides (57 %);

Attendu que des armes d'assaut ou des armes de poing ont été utilisées dans les attentats commis à l'École Polytechnique en 1989, à l'Université Concordia en 1992, au Collège Dawson en 2006, à la grande mosquée de Québec en 2017, et lors de la tuerie en Nouvelle-Écosse, en avril 2020;

Attendu que Montréal a connu, récemment, une recrudescence des incidents impliquant des armes à feu. Ainsi, une trentaine de coups de feu ont été tirés en septembre dans le Vieux-Montréal. De plus, la hausse des infractions impliquant des armes à feu est indéniable dans Montréal-Nord, où elles sont passées de 12, en 2018, à 18, en 2019, puis à 29 en 2020;

Attendu que, selon les autorités policières et provinciales à travers le pays, les armes à feu d'origine canadienne représentent la principale source des armes saisies dans le cadre d'activités criminelles dans plusieurs juridictions : elles ont soit été volées à des propriétaires légaux, achetées légalement en vue d'être vendues illégalement ou utilisées par leurs propriétaires légaux pour commettre des crimes. Selon le rapport du *Illegal Firearms Task Force* de la Colombie-Britannique, daté de novembre 2017, ce phénomène grandissant découle en partie de l'absence de contrôles sur les ventes;

Attendu que des survivants de la tuerie de la grande mosquée de Québec ont, à maintes reprises, joint leurs voix à celles des survivants des tragédies du Collège Dawson et de l'École Polytechnique pour demander au gouvernement fédéral que les armes conçues pour tuer des humains soient interdites au grand public;

Attendu que les armes utilisées dans les tueries de masse de Concordia (1992) et de la grande mosquée de Québec (2017) étaient des armes de poing légales, et que celle utilisée à Toronto (2018) avait été volée à un propriétaire légal;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Alex Norris  
M. Lionel Perez  
M. Marvin Rotrand  
M. Alan DeSousa  
Mme Mary Deros  
M. Abdelhaq Sari  
Mme Karine Boivin-Roy

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - félicite le gouvernement fédéral pour les décrets de mai dernier qui rendent prohibés quelque 1 500 modèles d'armes d'assaut au Canada;
- 2 - appuie l'engagement du gouvernement fédéral de compléter et de rendre permanente l'interdiction des armes d'assaut en adoptant prochainement un projet de loi en ce sens;
- 3 - exprime sa déception face à la volonté, réitérée dans le discours du Trône, de transférer la responsabilité d'interdire les armes de poing aux municipalités – malgré l'opposition de nombreuses villes et provinces canadiennes;
- 4 - réitère l'urgence pour le gouvernement fédéral d'interdire, à l'échelle nationale, la possession privée des armes de poing;
- 5 - exhorte le gouvernement fédéral à prendre les mesures nécessaires pour, à tout le moins, cesser immédiatement toute importation et fabrication d'armes de poing au Canada.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et présente la Déclaration. Elle met l'accent sur l'urgence d'agir dans ce dossier afin que les drames violents survenus dans le passé ne se reproduisent plus. Elle énumère quelques-uns des attentats qui ont marqué le Québec et qui se sont perpétrés avec des armes de poing. Pour terminer, la mairesse invite tous les membres du conseil à appuyer cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand. Ce dernier soutient les propos de la mairesse de Montréal et ajoute qu'il est primordial d'en faire davantage concernant cet enjeu majeur, en raison notamment des tristes événements du 6 décembre 1989, à la Polytechnique. Pour terminer, M. Rotrand espère que le gouvernement fédéral portera une attention particulière à cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention et cède respectivement la parole aux conseillers Abdelhaq Sari, Alan DeSousa et Alex Norris.

M. Sari prend la parole en rappelant aux membres l'importance d'avoir des données complètes sur l'usage des armes à feu, plus particulièrement les armes de poing. Puis, il mentionne que les crimes par armes à feu et de poing sont en hausse à Montréal, d'où la nécessité pour la Ville d'exercer un leadership sur cet enjeu.

M. DeSousa donne à son tour son appui à la Déclaration. Il exprime notamment son souhait que l'Administration fasse les représentations nécessaires auprès des instances compte tenu de l'importance de ce dossier.

M. Norris prend la parole et partage avec les membres du conseil l'importance qu'accorde l'Administration à la transparence et aux statistiques en matière de sécurité publique.

La présidente du conseil remercie MM. Sari, DeSousa et Norris pour leurs interventions et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Mme Boivin-Roy rappelle les noms de tous les appuieurs et souhaite que son nom figure aussi sur cette liste.

La présidente du conseil remercie Mme Boivin-Roy et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, qui offre toute la collaboration de l'opposition officielle pour une interdiction nationale de la possession privée des armes de poing au Canada.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

À 16 h 03, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM20 0965**

**Accorder un contrat de gré à gré à CPA-ERP inc. (fournisseur exclusif), pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel du module de gestion d'inventaire « CPA-GARE », pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 442 729 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CPA-ERP inc. (fournisseur exclusif), pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel du module de gestion d'inventaire « CPA-GARE », pour une somme maximale de 442 729 \$, taxes incluses.
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1200206003  
80.01 (20.01)

---

**CM20 0966**

**Accorder des contrats à Placement Potentiel inc. et Axia Services pour la fourniture de services d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 7 021 958,40 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18206 (5 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 36 mois, le contrat d'entretien sanitaire, de désinfection et de grand ménage pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, au prix de leur soumission, pour les sommes maximales indiquées au regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18206;

<b>FIRMES</b>	<b>LOTS</b>	<b>MONTANT (taxes incluses)</b>
Placement potentiel inc.	#1	617 527,17 \$
Placement potentiel inc.	#2	508 925,63 \$
Axia Services	#3	1 245 219,40 \$
Axia Services	#4	1 047 067,64 \$
Axia Services	#5	702 823,66 \$
Axia Services	#6	936 727,14 \$
Placement potentiel inc.	#7	904 306,46 \$
Axia Services	#8	682 970,13 \$

- 2 - d'autoriser une dépense de 376 391,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207157004  
80.01 (20.02)

**CM20 0967**

**Accorder un contrat gré à gré à TMEIC International Corporation, pour la fourniture de composantes pour la mise à niveau des variateurs de vitesse de type cascade hyposynchrone à recouvrement d'énergie de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 392 467,94 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à TMEIC International Corporation pour la fourniture de composantes pour la mise à niveau des variateurs de vitesse de type cascade hyposynchrone à recouvrement d'énergie de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 392 467,94 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203438038  
80.01 (20.03)

---

#### CM20 0968

**Accorder un contrat à Le Groupe Desfor pour les services de surveillance des chantiers d'abattage en milieu boisé des parcs-nature, pour les années 2020-2021 - Dépense totale de 245 724,73 \$, taxes et variations de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18374 (2 soum., 1 seul conforme)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Le Groupe Desfor, le contrat pour les services de surveillance des chantiers d'abattage en milieu boisé des parcs-nature pour 2020-2021, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 213 673,68 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18374;
- 2 - d'autoriser une dépense de 32 051,05 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantité;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1208895003  
80.01 (20.04)

---

#### CM20 0969

**Accorder un contrat de gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos inc. (fournisseur unique), pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences logicielles, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 847 981,63 \$ taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos inc. (fournisseur unique), pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences logicielles, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 847 981,63 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1207684004  
80.01 (20.05)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM20 0970**

**Conclure une entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de support pour le logiciel antivirus Trend Micro, pour une durée de 12 mois via le revendeur Compugen inc., soit du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021, pour un montant maximal de 299 196,91 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente de gré à gré, d'une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2021, avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture sur demande de support pour le logiciel antivirus Trend Micro, pour une somme maximale de 299 196,91 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 20 novembre 2019;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la sécurité de l'information du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement de l'année 2020 du Service des technologies de l'information.

Adopté à l'unanimité.

1208087001  
80.01 (20.06)

---

**CM20 0971**

**Autoriser le remplacement, sans coût supplémentaire, du spectromètre de marque Q-Exactive, dont la production sera interrompue à la fin de 2020 et qui fait partie intégrante de la configuration du chromatographe en phase liquide (LC-MS-MS), par une nouvelle série de spectromètre de masse à haute résolution Exploris 120 offrant une performance supérieure, dans le cadre du contrat accordé à Thermo Fisher Scientific inc. (CG20 0383)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le remplacement, sans coût supplémentaire, du spectromètre de marque modèle Q-Exactive, dont la production sera interrompue à la fin de 2020 et qui fait partie intégrante de la configuration du chromatographe en phase liquide (LC-MS-MS), par une nouvelle série de spectromètre de masse à haute résolution Exploris 120 offrant une performance supérieure, dans le cadre du contrat accordé à Thermo Fisher Scientific inc. (CG20 0383).

Adopté à l'unanimité.

1203438011  
80.01 (20.07)

---

**CM20 0972**

**Accorder un contrat à Le Groupe Centco inc. pour des travaux d'installation d'un refroidisseur à compresseur centrifuge de 720 tonnes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 612 586,80 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP20021-163537-C (6 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Le Groupe Centco inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'installation d'un refroidisseur à compresseur centrifuge de 720 tonnes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 510 489 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP20021-163537-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 102 097,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203438035  
80.01 (20.08)

---

**CM20 0973**

**Accorder un contrat à Le Groupe LML Itée. pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage Beauséjour - Dépense totale de 1 660 701,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IP20029-171637-C (5 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Le Groupe LML Itée., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage Beauséjour, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 383 918,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP20029-171637-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 276 783,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203438034  
80.01 (20.09)

---

**CM20 0974**

**Accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 70 000 \$ au Conseil des Industries Bioalimentaires de l'Île de Montréal pour la mise en oeuvre d'une aide destinée aux entreprises bioalimentaires visant l'adaptation de leur modèle d'affaires / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 70 000 \$ au Conseil des Industries Bioalimentaires de l'Île de Montréal pour la mise en oeuvre d'une aide destinée aux entreprises bioalimentaires visant l'adaptation de leur modèle d'affaires;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1207019006  
80.01 (20.10)

---



Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM20 0975

**Approuver la modification à la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Cegid inc. (CG19 0601), pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la modification à la convention de services professionnels à la suite du contrat accordé à Cegid inc. (CG19 0601), pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

1207684005  
80.01 (20.11)

---

#### CM20 0976

**Approuver un projet de deuxième bail par lequel la Ville prête à Société environnementale de Côte-des-Neiges, pour un terme de trois ans et neuf mois, rétroactivement du 1<sup>er</sup> avril 2020 jusqu'au 31 décembre 2023, afin de faire du compostage et organiser des activités publiques pour les citoyens, sur un terrain situé à l'angle sud-est du chemin de la Côte-des-Neiges et de la voie ferrée, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 2 515 576 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 957 mètres carrés - Le montant total de la subvention pour cette occupation est de 24 732 \$, pour le terme**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un deuxième projet de bail par lequel la Ville prête à Société environnementale de Côte-des-Neiges, pour un terme de trois ans et neuf mois, rétroactivement du 1<sup>er</sup> avril 2020 jusqu'au 31 décembre 2023, une partie du terrain situé à l'angle sud-est du chemin de la Côte-des-Neiges et de la voie ferrée, constitué du lot 2 515 576 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 10 305 pieds carrés (957 mètres carrés), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, afin de faire du compostage et d'organiser des activités publiques pour les citoyens, et ce, selon les termes et conditions prévues au projet de bail. Le montant total de subvention pour cette occupation est de 24 732 \$ pour le terme.

Adopté à l'unanimité.

1200515007  
80.01 (20.12)

---

#### **CM20 0977**

**Accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 210 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail pour la mise en oeuvre d'une aide destinée aux commerçants visant l'adaptation de leur modèle d'affaires / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 210 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail pour la mise en oeuvre d'une aide destinée aux commerçants visant l'adaptation de leur modèle d'affaires;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1207019004  
80.01 (20.13)

---

#### **CM20 0978**

**Accorder un soutien financier de 510 000 \$ à Montréal International, pour l'année 2020, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 510 000 \$ à Montréal International, pour l'année 2020, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205178001  
80.01 (20.14)

---

### **CM20 0979**

**Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 100 000 \$ à Communautaire pour appuyer l'organisation des événements FAB16 et Fab City qui auront lieu à Montréal du 9 au 15 août 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 100 000 \$ à Communautaire afin d'appuyer l'organisation des événements FAB 16 et Fab City, qui auront lieu à Montréal du 9 au 15 août 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1201084001  
80.01 (20.15)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM20 0980****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder trois contrats à la firme Kemira water solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées et aux usines d'eau potable, pour une période de 24 mois, avec deux options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 22 496 008,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18235 (lots 1 et 2: 1 soum. et lot 3: 2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Kemira Water Solutions Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, trois contrats pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées et aux usines d'eau potable, pour une période de 24 mois, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18235;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Kemira Water Solutions Canada inc.	Sulfate d'aluminium pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte	17 982 090 \$
Kemira Water Solutions Canada inc.	Chlorure ferrique pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte	2 697 313,50 \$
Kemira Water Solutions Canada inc.	Sulfate d'aluminium pour les usines d'eau potable	1 816 605 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1203438032  
80.01 (20.16)

**CM20 0981****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Précisions Provençal inc. pour la fourniture de six boîtes de fourgon 17 pieds avec équipements, accessoires et aménagement pour camion d'aqueduc - Dépense totale de 2 668 450,86 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18243 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Précisions Provençal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de six boîtes de fourgon 17 pieds avec équipements, accessoires et aménagement, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 425 864,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18243;
- 3- d'autoriser une dépense de 242 586,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1205382004  
80.01 (20.17)

---

## CM20 0982

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Conclure deux ententes-cadres avec la firme Bouty inc. pour la fourniture, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints, pour une durée de cinq ans, sans option de prolongation - Montant estimé des ententes : 4 911 318,66 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 20-17025 (5 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux ententes-cadres avec la firme ci-après désignée pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de cinq ans, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17025;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Bouty inc.	1	3 251 372,28 \$
Bouty inc.	2	1 019 339,60 \$

- 3 - d'autoriser une dépense de 640 606,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** M. Marvin Rotrand

1204338003  
80.01 (20.18)

---

### **CM20 0983**

#### **Prendre connaissance du rapport de la commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Procova inc. pour réaliser les travaux de réfection du chalet du Mont-Royal et réaménagements extérieurs - Dépense totale de 6 958 404,27 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 15614 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection du chalet du Mont-Royal et réaménagements extérieurs, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 5 477 409 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15614;
- 3- d'autoriser une dépense de 821 611,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 659 383,92 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de prioriser, pour l'année 2022 et les années suivantes, les dépenses d'entretien au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière au montant de 26 247 \$, net des ristournes de taxes (ou 28 744 \$, taxes incluses);
- 6- de prioriser, pour l'année 2022 et les années suivantes, les dépenses d'entretien sanitaire et paysager du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie, au montant de 31 710 \$, net des ristournes de taxes (ou 34 727 \$, taxes incluses);
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1201670002  
80.01 (20.19)

---

**CM20 0984**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation par insertion et par application de polymère renforcé par fibre de carbone d'une conduite d'eau en béton-acier de 1800 mm de diamètre dans le boulevard Henri-Bourassa Est, entre la rue Renaude-Lapointe et la 6<sup>e</sup> Avenue, ainsi que des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie - Dépense totale de 4 543 017,54 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10350 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation par insertion et par l'application de polymère renforcé par fibre de carbone d'une conduite d'eau en béton-acier de 1800 mm de diamètre sur le boulevard Henri-Bourassa Est, entre la rue Renaude-Lapointe et la 6<sup>e</sup> Avenue, ainsi que des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 804 872,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10350;
- 3- d'autoriser un montant de 475 609,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser un montant de 262 536,19 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1207910001  
80.01 (20.20)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM20 0985**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Clean water works inc., pour la réhabilitation du collecteur Sainte-Catherine, entre le boul. Saint-Laurent et la rue Saint-Timothée - Dépense totale de 4 325 600 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public CP20031-182298-C (5 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Clean water works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation du collecteur Ste-Catherine entre le boul. Saint-Laurent et la rue Saint-Timothée, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 438 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP20031-182298-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 687 600 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 200 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1203438037  
80.01 (20.21)

---

**CM20 0986**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à L.A. Hébert Itée pour la construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm dans boulevard de Pierrefonds, entre la rue de Riva-Bella et la rue Sainte-Anne, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 17 955 503,80 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10321 (9 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;



- 2 - d'autoriser une dépense de 17 955 503,80 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm dans le boulevard de Pierrefonds, entre la rue de Riva-Bella et la rue Sainte-Anne, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, incluant contingences et frais incidents;
- 3 - d'accorder à L.A. Hébert ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 15 216 528,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10321;
- 4 - d'autoriser un montant de 1 825 983,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5 - d'autoriser un montant de 912 991,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1205072002  
80.01 (20.22)

---

#### CM20 0987

#### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Les Services EXP inc. (8 310 278,03 \$), FNX-INNOV inc. (8 569 546,65 \$) et SNC- Lavalin inc. (8 577 871,53 \$), toutes, taxes incluses, pour la conception de travaux d'infrastructures routières d'égout, d'eau potable, de voirie, d'aménagement urbain et d'éclairage de rues sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Appel d'offres public 20-18138 (6 soum., 5 conformes) / Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure trois ententes-cadres de services professionnels avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des lots, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels pour la conception de travaux d'infrastructures routières d'égout, d'eau potable, de voirie, d'aménagement urbain et d'éclairage de rues sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18138;

Firme	Montant maximal (Taxes incluses)	Contrat (Lot)
Contrat 1 Les Services EXP inc	8 310 278,03 \$	1
Contrat 2 FNX-INNOV inc.	8 569 546,65 \$	2
Contrat 3 SNC- Lavalin	8 577 871,53 \$	3

- 3 - d'autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats, pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1207231069  
80.01 (20.23)

---

### CM20 0988

**Accorder quatre contrats, dont deux contrats à Clean Harbors Québec inc. pour la tenue des collectes itinérantes des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement des matières collectées, pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - dépense totale de 1 654 021 \$, taxes et contingences incluses - et deux contrats à C.R.I. Environnement inc, pour la collecte et le traitement des RDD en provenance des cours de voiries et des écocentres pour 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - dépense totale de 1 827 311 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18096 (5 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots identifiés, pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, les contrats pour la tenue des collectes itinérantes des résidus domestiques dangereux (RDD), incluant le traitement des matières collectées, et pour la collecte et le traitement des RDD en provenance des cours de voiries et des écocentres, aux prix de leur soumission, pour les sommes maximales et les contingences indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres publics 20-18096 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;

Firmes	Lots	Contrats (taxes incluses)	Contingences	Total (taxes et contingences incluses)
Clean Harbors Québec inc.	Collecte itinérante 1	788 533 \$	31 541 \$	820 074 \$
Clean Harbors Québec inc.	Collecte itinérante 2	801 873 \$	32 075 \$	833 947 \$
CRI Environnement inc.	Cours de voirie	202 844 \$	8 114 \$	210 958 \$
CRI Environnement inc.	Écocentres	1 554 186 \$	62 167 \$	1 616 353 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1208501001  
80.01 (20.24)

---

## CM20 0989

**Conclure trois ententes cadres, pour une période de quatre ans, avec les firmes suivantes : Les Ressorts LaSalle inc. (Lot 1; 1 130 872,26 \$) et Ressorts Idéal Ltée (Lot 2; 649 051,39 \$ et Lot 3; 657 144,33 \$), taxes incluses pour chacun des lots, pour le service de réparation et d'entretien de suspension, de direction et d'alignement de camions lourds - Appel d'offres public 20-18139 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de quatre ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, le service de réparation et d'entretien de suspension, de direction et d'alignement de camions lourds, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18139;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
LES RESSORTS LASALLE INC.	Lot # 1 - Secteur Ouest	1 130 872,26 \$
RESSORT IDÉAL LTÉE	Lot # 2 - Secteur Est SIM	649 051,39 \$
RESSORT IDÉAL LTÉE	Lot # 3 - Secteur Est sans SIM	657 144,33 \$

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1205382002  
80.01 (20.25)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM20 0990**

**Résilier le contrat accordé à Tria Écoénergie inc. (CG20 0266) / Accorder un contrat à GFL Environmental inc. pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance de l'écocentre LaSalle, pour une période de 21 mois, avec une option de prolongation de 24 mois - Dépense totale de 1 226 862 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18331 (1 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2021, pour un montant total de 751 544 \$ (taxes nettes)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de résilier le contrat accordé à Tria Écoénergie inc (CG 20 0266), plus bas soumissionnaire conforme, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance de l'écocentre LaSalle (Lot 5), pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour la somme de 837 018 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18043;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire GFL Environmental inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance de l'écocentre LaSalle, pour une période de 21 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 226 862 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18331;
- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2021 comme suit : de 371 012 \$ en 2021, de 380 532 \$ en 2022;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1205308002  
80.01 (20.26)

---

**CM20 0991**

**Accorder un contrat à Groupe Éclair inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2101 « Protection incendie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 108 928,94 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15522 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat à Groupe Éclair inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2101 « Protection incendie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 833 851,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15522;
- 2- d'autoriser une dépense de 275 077,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1206810011  
80.01 (20.27)

---

## CM20 0992

**Conclure trois ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 36 mois avec les firmes GLT+ inc. (764 698,73 \$, taxes incluses), Consultants Legico-CHP inc. (652 483,13 \$, taxes incluses) et Macogep inc. (464 499 \$, taxes incluses), pour l'estimation des coûts de construction de différents projets sous la responsabilité du Service des infrastructures du réseau routier - Dépense totale de 1 881 680,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18277 (5 soum.) / Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des contrats, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en estimation de coûts de construction d'infrastructures urbaines pour différents projets, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18277;

<b>Firme</b>	<b>Somme maximale taxes incluses</b>	<b>Délai maximal</b>	<b>Contrat</b>
GLT+ inc.	764 698,73 \$	36 mois	1
Consultants Legico-CHP inc.	652 483,13 \$	36 mois	2
Macogep inc.	464 499 \$	36 mois	3
<b>TOTAL</b>	<b>1 881 680,86 \$</b>		

- 2 - d'autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats, pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées.

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1207231063  
80.01 (20.28)

**CM20 0993**

**Accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Montréal - Métropole en santé, pour la réalisation des plans d'action de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais, afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour l'année 2020-2021, dans le cadre du Fonds de développement des territoires / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Montréal - Métropole en santé pour la réalisation des plans d'actions de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais (C-SAM) afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour l'année 2020-2021, dans le cadre du Fonds de développement des territoires;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208741004  
80.01 (20.29)

---

**CM20 0994**

**Autoriser l'utilisation d'un montant de 759 896,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, dans le cadre des contrats accordés à Kemira Water Solutions Canada inc. (CG18 0184), d'une durée de 56 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser l'utilisation d'un montant de 759 896,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, dans le cadre des contrats accordés à Kemira Water Solutions Canada inc. (CG18 0184), d'une durée de 56 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187855001  
80.01 (20.30)

---

**CM20 0995**

**Autoriser une dépense de 5 981 133,79 \$, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG, anciennement CSPQ) (CG20 0207)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 981 133,79 \$, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG, anciennement CSPQ) (CG20 0207);
- 2- d'autoriser le directeur général de la Ville, à signer le formulaire d'autorisation de commande du CAG;
- 3- d'imputer ces dépenses à même le budget du PTI 2020 du Service des technologies de l'information, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1205942006  
80.01 (20.31)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM20 0996**

**Autoriser une dépense de 212 548,42 \$, taxes incluses, afin de rembourser à la Cité de Dorval le coût des travaux de réfection de pavage d'asphalte et de bordures de béton effectués à la caserne 63, propriété de la Ville de Montréal, située au 530, boulevard Bouchard, à la Cité de Dorval**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 212 548,42 \$, taxes incluses, pour rembourser à la Cité de Dorval le coût des travaux de réfection de pavage d'asphalte et de bordures de béton effectués à la caserne de pompiers 63;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205350002  
80.01 (30.01)

---

#### **CM20 0997**

##### **Adopter la mise à jour du Cadre de gouvernance des projets et des programmes applicables à la Ville de Montréal et couvrant l'ensemble des projets et des programmes municipaux**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la mise à jour du Cadre de gouvernance des projets et des programmes applicable à la Ville de Montréal et couvrant l'ensemble des projets et des programmes municipaux.

Adopté à l'unanimité.

1201613001  
80.01 (30.02)

---

#### **CM20 0998**

##### **Approuver le retrait du sous-critère relatif à l'octroi à un consortium de la liste des critères d'examen de la Commission permanente sur l'examen des contrats, qui s'applique actuellement aux contrats de biens et services et aux contrats d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ainsi qu'aux contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :



d'approuver le retrait du sous-critère relatif à l'octroi à un consortium de la liste des critères d'examen de la Commission permanente sur l'examen des contrats, qui s'applique actuellement aux contrats de biens et services et aux contrats d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ainsi qu'aux contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1205051001  
80.01 (30.03)

---

### CM20 0999

**Réaffecter la contribution prévue par la Ville de Montréal pour le Grand-Prix du Canada 2020 à la Société du parc Jean-Drapeau pour une valeur de 1 100 000 \$ afin de compenser les dépenses supplémentaires encourues pour l'ouverture des installations aquatiques du parc Jean-Drapeau durant la saison estivale 2020**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de réaffecter la contribution prévue par la Ville de Montréal pour le Grand-Prix du Canada 2020 à la Société du parc Jean-Drapeau pour une valeur de 1 100 000 \$ afin de compenser les dépenses supplémentaires encourues pour l'ouverture des installations aquatiques du parc Jean-Drapeau durant la saison estivale 2020.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1202837004  
80.01 (30.04)

---

### CM20 1000

**Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et 9172-1415 Québec inc. et 9172-1472 Québec inc. pour une somme totale de 535 000 \$, en plus des intérêts et de l'indemnité additionnelle, dont 325 000 \$ (avec intérêts et indemnité additionnelle) reste à payer, plus les frais d'experts des expropriées, le tout représentant l'indemnité finale totale de l'expropriation aux fins de construction de logements sociaux du lot 1 573 534 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifié par l'article 1 du plan C-64 Saint-Henri, et autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion d'une somme supplémentaire de 65 707,82, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et 9172-1415 Québec inc. et 9172-1472 Québec inc. pour une somme totale de 535 000 \$, en plus des intérêts et de l'indemnité additionnelle, dont 325 000 \$ (avec intérêts et indemnité additionnelle) reste à payer, plus les frais d'experts des expropriées, le tout représentant l'indemnité finale totale de l'expropriation aux fins de construction de logements sociaux du lot 1 573 534 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifié par l'article 1 du plan C-64 Saint-Henri et autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion d'une somme supplémentaire de 65 707,82 taxes incluses;

2- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M<sup>e</sup> Alexandre Auger du Service des affaires juridiques, les chèques suivants:

a) au montant de 325 000 \$, taxes incluses, représentant le solde de l'indemnité totale à payer (535 000 \$ - 210 000 \$) plus les intérêts au taux annuel de 5 % et l'indemnité additionnelle calculés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, et ce jusqu'à la date de l'émission du chèque;

b) les frais d'experts totalisant la somme de 28 714,59 \$ taxes incluses;

Les chèques pour ces montants devront être émis à l'ordre de Beauregard avocats en fidéicommis;

3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1207384001  
80.01 (30.05)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

Le conseil débute l'étude des articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04).

---

Un débat s'engage.

---

À 17 h 32, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 19 octobre 2020  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 19 octobre 2020 – 19 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

*Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.*

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic et Mme Lise Zarac.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL :**

Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite un bon retour à toutes et à tous, puis déclare la séance ouverte.

---

Préalablement à la tenue de ce conseil virtuel à huis clos, la période de questions a été ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant l'assemblée, par le biais notamment d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville.

---

## 1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Avant d'entamer la période de questions du public, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, informe les membres du conseil que 79 questions ont été reçues et elle remercie les citoyennes et citoyens d'avoir participé. Elle rappelle que selon les règles, seulement trois questions traitant du même sujet sont autorisées afin de diversifier les thématiques, permettant ainsi de répondre à un plus grand nombre de questions différentes. Elle précise également qu'elle nommera le nom des citoyens dont la question n'est pas lue séance tenante en raison de cette règle.

La présidente du conseil fait la lecture de 35 questions reçues de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Sébastien Pagé	M. Benoit Dorais	Depuis les travaux sur la rue Ottawa, il y a une grande quantité de stationnement sur la rue qui ont été enlevés. Temporairement, la ville a mis à la disposition des résidents des stationnements temporaires qui sont généralement occupés en bonne partie. Est-ce qu'il y aura des stationnements temporaires pendant l'hiver pour les résidents qui ont une vignette?
M. Gaétan Mailloux	M. Sylvain Ouellet (M. Pierre Lessard-Blais)	Bonsoir lors du dernier conseil d'arrondissement de MHM, j'ai adressé une question à mr Lessard Blais, au quelle il n'a pas daigné répondre. Alors je vous soumet la question  Le 29 juin dernier nous avons eu une réunion d'information au sujet des inondations à répétition sur la rue de Cadillac dans MHM. La présentation fut très professionnelle et très belle mais n'apporta aucune solution concrète à notre problème, si ce n'est de répéter ce qui nous a été dit à maintes reprises lors des conseils. Quels sont les actions concrètes et qui apporteront une vraie solution à notre problème suite à cette réunion?  sous question  Récemment des arpenteurs, mandatés par la ville centre, sont venus faire du marquage sur la rue en prévision de travaux futures. Lorsque questionnés ceux-ci nous ont dit que la ville prévoyait d'ouvrir la rue de refaire les infrastructures souterraines. Pouvez-vous nous confirmer la nature des travaux et l'échéancier?
Mme Sonia Konzak	Mme Valérie Plante (M. Christian Arseneault)	Why do you keep ignoring the needs of NDG for better cycling infrastructure and funding for community centres. Why were we excluded from the REV and from badly needed budget increases ?
M. Michel Gravel	M. Éric Alan Caldwell	Cette nouvelle voie réservée devait permettre d'atténuer les problèmes actuels de circulation dans le secteur .  De l'aveu de la STM ces problèmes sont actuellement inexistantes et même si la STM pense qu' un retour des problèmes de congestion est à prévoir, on ne le saura que lors de la réalisation.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michel Gravel	M. Éric Alan Caldwell	<p><b>SUITE</b> - Quel est donc cette façon de gouverner: La mise en place dès maintenant de la voie réservée pour permettre de pérenniser un avenir que personne ne connaît.</p> <p>Les résidents du boulevard Langelier ne sont pas d'accord pour jouer aux cobayes, obligation de stationner les autos d'un côté puis de l'autre traverser les rues, utiliser le trottoir en hiver, dans l'attente de la réalisation des prédictions de la STM.</p> <p>Ne pas oublier qu'un grand pourcentage de résidents sur cette rue sont âgés et marchent difficilement.</p> <p>À sa face même, le problème soulevé s'il existait et j'en doute, n'existe plus.</p> <p>Pourquoi alors s'acharner à poursuivre cette utopie et gaspiller l'argent des contribuables???</p>
M. Rob Gordon	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	<p>Les dernières années ont été marquées par de nombreux travaux partout en ville, qui rendent ça très difficile de circuler. il y a des cônes oranges partout.</p> <p>Depuis quelques semaines, on vous entend dire que ça va s'améliorer, que les choses ont changé, que le temps d'avant, c'était le temps d'avant.</p> <p>Qu'allez vous faire concrètement pour nous faciliter la vie l'été prochain</p>
Mme Lynda Khelil	Mme Rosanie Filato	<p>Le SPVM est le corps de police au Canada qui appelle le plus souvent l'Agence des services frontaliers. En 2018, le professeur de l'Université d'Ottawa, David Mofette, révélait dans les médias que "la vaste majorité des appels des corps policiers aux services frontaliers sont pour vérifier le statut d'une personne".</p> <p>Le 8 octobre dernier, dans un reportage de l'émission d'Enquête sur les personnes sans statut, le SPVM a annoncé qu'il instaura un filtre pour les appels à l'Agence des services frontaliers.</p> <p>Cette mesure est insuffisante. Pour véritablement lutter contre le profilage racial à Montréal, la Ville de Montréal devraient plutôt formellement interdire aux policiers du SPVM de demander à une personne son statut ET interdire au SPVM d'appeler l'Agence des services frontaliers pour vérifier le statut d'une personne.</p> <p>Mme Filato, est-ce que la Ville de Montréal va agir en ce sens rapidement ?</p>
M. Gerasimos Vittoratos	M. Sylvain Ouellet	<p>On aimerait avoir une réponse de la ville sur le problème d'accumulation d'eau dans nos garages. Ce problème se retrouve dans le quartier de Mecier, dans le carré de De Carignan, Rosemont, Bossuet et Beaubien. Les égouts ne sont pas suffisants dans les grosses pluies. On veut une inspection des égouts pour arriver au bout du problème.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mr. Ian Craig	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	With the enormous success of junctions at De la Concorde, Parc, Vendome and soon at McGill and Edouard-Monpetit why not also at Namur, Du College, Bois-Franc ? Follow up question: Why is there a new station at Du Canal and not at Cote-St-Luc/Robert-Burns where there is much more action as well as less expense to create?
M. Severino Caetano	M. Sylvain Ouellet (M. Pierre Lessard-Blais)	<p>Bonsoir,</p> <p>Suite à la rencontre d'arrondissement avec les résidents du secteur ayant été victimes de multiples inondations dans les dernières années. Nous avons été informés que des experts de la ville-centre ont passé des caméras dans nos égouts; serait-il possible d'avoir les rapports des travaux faits par les experts au printemps 2020?</p> <p>De plus pourrions-nous avoir accès au rapport d'analyse fait par les géomètres au courant du mois d'août et septembre de cette même année? Si oui, quelle est la procédure?</p> <p>Par le fait même, j'aimerais remercier la mairie pour son soutien à la problématique qui affectent beaucoup de citoyens du secteur (Mercier).</p> <p>Merci et bonne soirée</p>
Mme Lalai (Lalé) Manjikian	Mme Valérie Plante	<p>Madame la Mairesse, depuis le 27 sept, la population civile arménienne d'Artsakh fait face à une guerre existentielle. L'Azerbaïdjan attaque le peuple arménien tout en commettant des crimes de guerre. Selon le Président azéri, aucun arrêt avant l'élimination de chaque Arménien de l'Artsakh.</p> <p>La seule solution pour une paix durable est son indépendance reconnue à l'international. 8 états américains dont la Californie, le Maine et le Massachusetts, ainsi que les villes internationales de Genève, Milan et Los Angeles ont reconnu la République d'Artsakh.</p> <p>Il est temps que Montréal, ville multiculturelle internationale qui défend vivement les Droits de l'Homme et leader mondial sur l'environnement, se prononce aussi.</p> <p>En tant que Mairesse ayant la capacité et l'autorité morale d'exercer cette parole, assurez-vous de ne pas fermer les yeux à un second génocide.</p> <p>Tout en imitant Genève, est-ce que la Ville de Montréal démontrera le leadership vers la reconnaissance mondiale de l'Artsakh?</p>
M. Frederic Bataille	Mme Valérie Plante	Étant donné que l'état d'urgence sanitaire est toujours en vigueur, et que les VAS ont pour objectif de permettre aux gens de se déplacer de façon active en respectant les consignes de distanciation physique, pourraient-elles (VAS) rester au moins jusqu'à ce que l'urgence sanitaire soit terminée?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Ms Jessey Bernstein	Mme Sue Montgomery Mme Magda Popeanu	This spring, my 5 year old daughter learned how to bike. She is excited and proud and has practiced all summer, and wants to begin biking to some local parks etc. I have discovered, however, that there is virtually no way for her to safely practice cycling anywhere from our home. We live on Grosvenor Ave which is on a steep hill, and is also very busy, with cars coming often and quickly, and is not a safe place to cycle for a child. Queen Mary, our next option, has even more sidewalk and street traffic. There are no nearby bike paths, and the few farther paths are segments that do not take us into NDG, usually our destination. So, essentially, until she is quite a lot older, my daughter would not have a safe route to cycle, even with my presence, anywhere from our home, in our very own neighborhood. I would like to find out if there are any plans to create a bike path on Queen Mary, and one that would link up our part of Snowdon to the very good network of bike paths in NDG.
M. Kevork Kazanjian	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	<p>Madam Mayor, in the last 3 weeks, Armenians in Montreal and around the world have seen their everyday life turned upside down due to the unprovoked attack of its people in the Republic of Artsakh by neighbouring Azerbaijan.</p> <p>The constant shelling of its capital with targets being non-military, a war crime, has led to what a journalist called “the look of Germany post-Second World War”.</p> <p>Mirroring the true spirit of Montreal, the vibrant Armenian community has organized multiple monetary fundraisers and packaged tons of humanitarian aid.</p> <p>Madam Mayor, we have done multiple protests, car protests and raised social media awareness, however the silence of our politicians is disheartening. Even more so as our people are facing existential threat, and one of a potential second genocide.</p> <p>Your Montreal Armenian community needs your message of solidarity and wonder what steps will Montreal make to firmly condemn the Azeri aggression and recognize the Republic of Artsakh.</p>
M. Kevin Hirsch	M. Benoit Dorais (M. Jean-François Parenteau)	La Ville a été compensée lors de l'expropriation par le Fédéral en lien avec la construction du pont Samuel-De Champlain. Vu le manque de terrains pour les équipements collectifs à l'Île-des-Soeurs, est-ce que les fonds générés par cette expropriation serviront à l'acquisition de terrains afin de combler ce besoin? Sinon, une telle stratégie pourra-t-elle être envisagée?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Victor Poudelet	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	<p>Bonjour,</p> <p>Les travaux de refection de la rue St-Denis, section au nord de Jean-Talon, se sont terminés il y a quelques semaines après plusieurs années de calvaire, de pollution, de bruit et de nuisances pour les riverains et commerçants. Les infras, la rue et les trottoirs sont flambrants neufs et cela fait du bien. Seulement voilà, depuis quelques jours, un marquage au sol laisse prédire que des nouveaux travaux d'excavations vont être effectués. Selon les résidents, ce serait pour déplacer certaines nouvelles infrastructures souterraines pour pouvoir faire la fameuse piste cyclable qui ne fait pas consensus, surtout qu'une autre piste cyclable est construite deux rue à l'est sur Lajeunesse. Mme la Mairesse, etiez-vous au courant de ce chantier ? Comptez-vous laisser engloûtir des millions de dollars des contribuables, dans un chantier qui ne fait aucun sens logique ni rationnel et qui tourne en derision votre volonté politique de verdir à n'importe quel prix les rues de Montréal?</p>
Mme Diane Gervais	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	<p>Mme la Présidente, à Tout le monde en parle la mairesse a mentionné que la ville de Montréal avait le mandat de trouver les bonnes ressources selon les situations des personnes itinérantes. La distribution alimentaire pour les itinérants est une ressource qui manque dans la Métropole surtout les fins de semaine. Pour pallier à ce manque, moi et 3 autres femmes avons décidé de nourrir les itinérants autochtones du Square Cabot la fin de semaine depuis les 7 dernières semaines, soit depuis que les centres de jour covid ont disparu et que le Centre Résilience doit fermer ses portes les samedis et dimanches. Au Square Cabot, il a un influx d'itinérants qui viennent de partout à Montréal et une demande grandissante de distribution alimentaire. Il y a urgence d'agir. Quel est le plan de match de la ville a partir de la FDS prochaine pour nourrir TOUS les itinérants du Square Cabot ?</p>
Mme Rachel Genest	M. Pierre Lessard-Blais	<p>Bonjour, l'arrondissement a pris la décision le 21 septembre dernier de modifier le parcours de l'autobus 32 Lacordaire. Bruits incessants, alourdissement de la circulation, risques accrus de la sécurité, diminution des places de stationnement, etc. Je pense que les enjeux sont beaucoup plus nombreux que la situation première qui avait poussé la modification du parcours. À ce jour, 220 personnes ont signé la pétition mise en ligne. Malgré les efforts, le voisinage s'inquiète de ne pas être entendu. Les changements apportés nuisent considérablement à notre qualité de vie. Enfin, ma question est la suivante : allez-vous considérer de réviser cette décision afin de trouver un nouveau parcours qui conviendrait à tous?</p> <p>J'ai conscience que le sujet vous a déjà été soumis via madame Karine Boivin-Roy. Une version finale filtrée de la pétition lui sera envoyée, ainsi qu'une liste argumentaire détaillée de la situation. Merci pour l'attention que vous porterez, je l'espère, à cette demande.</p>



<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Noah Sidel	M. Christian Arseneault	Are there any plans to develop the empty land at the 51 Terminus on Sherbrooke W.? It's been vacant as far as I can remember and it would be nice to see it developed into a public space as part of the terminus or a park/seating area. I would be happy with condos or a building too. Thanks
Mme Dina Carbone	M. Jérôme Normand	Bonsoir, lors du dernier conseil vous sembliez nous répondre qu'il n'y a pas d'autres solutions pour régler les problèmes de trafic, bruits, propreté etc sur notre rue-à-part bouger les facades des maisons! Nous sommes en mode solutions simples et on voudrait vous les proposer! (exemple: régler les autobus en transit, dos d'âne, interdiction de virage, arbre de petite taille et pots de fleurs etc.) Vous êtes en mode écoute-action? merci et à très bientôt, mais surtout restez en santé!
Mme Alexia Racine	Mme Cathy Wong (M. Benoit Dorais)	Pensez vous que la création d'un conseil Montréalais de la langue française pourrait être une solution aux problèmes linguistiques que nous vivons à Montréal ?
M. Georges Tsovikian	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	<p>Madame la Mairesse, depuis trois semaines, la population civile arménienne d'Artsakh fait face à une guerre existentielle. L'Azerbaïdjan avec son allié turc et les mercenaires syriens attaquent des civils arméniens, des écoles et des hôpitaux, ce qui constitue des crimes de guerre.</p> <p>Selon le Président azéri, le but est « la libération du Haut-Karabakh jusqu'à ce qu'il ne reste plus aucun Arménien », bien qu'ils y habitent depuis le 5e siècle avant J-C.</p> <p>Madame la Mairesse, si on peut se permettre de faire un parallèle, ce sont les Autochtones ou les Premières Nations de ces terres que l'on essaie d'exterminer en ce moment.</p> <p>La seule solution pour les sauver, c'est de permettre à ce peuple arménien d'exercer son droit à l'autodétermination.</p> <p>Comment allez-vous amplifier notre voix et celle de Montréal contre la violation du droit de l'homme et droit international ?</p>
Ms Stephanie Soussamian	M. Normand Marinacci (M. Robert Beaudry)	<p>Au nom des résidents de North Ridge, veuillez accepter notre plus profonde gratitude pour le travail inlassable que vous avez mené pour préserver la forêt mature mitoyenne entre les rues North Ridge et Alphonse-Desjardins. Merci d'avoir rempli votre mandat et d'avoir été à la hauteur de votre plateforme pour mettre la conservation des espaces verts au premier plan.</p> <p>Que compte faire le Grand parc de l'Ouest avec ces espaces verts ?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>objet</u>
Mme Malaka Ackaoui	M. Éric Alan Caldwell	<p>Par la présente nous aimerions faire un suivi sur l'état de la planification du secteur sud de NDG. Particulièrement, l'intersection Décarie-DeMaisonneuve-Upper-Lachine et le chemin Upper-Lachine. Les citoyens de notre quartier ont besoin de savoir si les sommes seront incluses dans votre budget pour des études et des améliorations permanentes, pas seulement aux feux de circulation. L'opposition de notre conseiller McQueen à la réalisation de tels études/travaux complets met la vie des citoyens en danger. Je vous invite à consulter le document ci-joint que nous avons soumis à l'arrondissement en 2019, mis à jour suite aux demandes datant de 2015 et 2013.</p> <p>Nous tenons à vous rencontrer sur place pour vous exposer la situation du point de vue des résidents. Merci de nous confirmer (1)-que les sommes seront incluses au budget; (2)-que vous vous engagez à nous rencontrer en personne sur le terrain.</p>

À 20 h,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

M. David Martin	Mme Valérie Plante (M. François William Croteau)	<p>Depuis le début septembre, notre regroupement a tenté à plusieurs reprises de vous joindre, ainsi que le maire de Rosemont-La Petite-Patrie, M. François Croteau, pour discuter de la révision des aménagements du REV Bellechasse. Malgré votre ouverture citée dans un article du Journal Métro publié le 22 septembre dernier, nos demandes sont demeurées sans réponse.</p> <p>Dans son état actuel, le REV Bellechasse ne tient absolument pas compte des impacts sur la vie de notre quartier et des besoins de vos citoyens. Il aurait fallu que les informations pertinentes soient divulguées au bon moment : jamais au grand jamais, les citoyens n'ont été informés que 800 places de stationnement allaient être retirées. De l'écoute et du respect, c'est tout simplement ce que les citoyens demandent.</p> <p>À cet effet, notre question est toute simple, quelle est votre proposition de date pour une rencontre avec notre regroupement afin d'apporter les correctifs souhaitables aux aménagements du REV Bellechasse ?</p>
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	<p>L'industrie du plastique savait dans les années 70 que le plastique s'accumulait dans l'environnement et l'ont caché. Le lien entre le tabac- cancer et celui des combustibles fossiles-changement climatique aussi. Ils ont bloqué la législation et minimiser leur responsabilité. La couverture médiatique était insuffisante et le public n'était pas au courant. Cette complicité Gouvernement-Industrie et l'ignorance du public a grandement contribué à la crise climatique.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	<b>SUITE</b> - L'Alberta et le Canada ont été complices dans le sabotage de la politique climatique de l'Union Européen et des États-Unis. Comment pouvons-nous faire confiance aux gouvernements supérieurs sachant qu'ils n'ont pas l'intention de sauver la planète?
M. Marc Poulin	M. Philippe Tomlinson	<p>M. Tomlinson vous prétendez avoir déposé d'un budget équilibré sans avoir recours au surplus. Cette assertion est complètement risible, car une semaine après l'approbation du budget, vous avez approuvé, pour 55 000\$ de dépenses puisées à même le surplus, dépenses qui étaient hautement prévisibles et qui auraient dues être au budget. Vous avez fait le même manège l'an dernier et au total c'est plus de 450 000\$ de dépenses non budgétées qui furent puisées à même le surplus (dans ce chiffre j'exclue les dépenses reliées à la pandémie, cause légitime de puiser dans le surplus, de 210 000\$). A cela il faut ajouter la tentative de désinformation sur un compte de taxes que prétendez en baisse alors qu'il sera en hausse.</p> <p>A quoi rime votre engagement de ne pas recourir au surplus pour équilibrer le budget si dès le budget déposé vous puisez abondamment dans ces mêmes surplus pour des dépenses prévisibles qui auraient dû être budgétées? C'est ça la rigueur fiscale de Projet Montréal ?</p>
Mme Rose Élisabeth Cormier	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	<p>Aux alentours du 20 septembre, le gouvernement Trudeau a annoncé une aide d'un milliard de dollars pour venir en aide à la population itinérante du Canada, dans le contexte de la pandémie.</p> <p>On est environ un mois plus tard, que prévoyez vous faire avec cette argent du fédéral? Quels sont vos plans d'actions concrets pour venir en aide à votre population itinérante?</p> <p>Lors de la première vague en mars dernier, vous avez transformé des hôtels et autres bâtiments vides en refuge d'urgence, et ériger plusieurs tentes pour distribuer de la nourriture/soins au gens de la rue (par exemple au Square Cabot), Allez-vous remettre ces installations maintenant que nous sommes dans la deuxième vague? Si oui, quand? Si non, pourquoi pas?</p>
Ms. Shannon Thomas	M. Craig Sauv�	When will a crosswalk be painted with two stop signs on the corner of Grand Trunk and Soulanges in back of �cole Charles-Lemoyne?
M. Louis Drouin	Mme Val�rie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Tel qu'annonc� � l'adoption du budget de l'arrondissement de Lachine le 5 octobre dernier, comment l'arrondissement de Lachine peut-il raisonnablement se passer de 1 415 000\$ de revenus pour la marina, soit un montant exc�dentaire de 370 000\$ apr�s affectation des d�penses de 1 045 000\$; et de 543 000\$ de revenus pour la SAAQ, soit un montant exc�dentaire de 113 000\$ apr�s affectation des d�penses de 430 000\$?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Louis Drouin	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	<b>SUITE</b> - Comment l'arrondissement peut-il donc se passer du total des 483 000\$ de revenus (370 000\$+113 000\$) dans une période difficile où l'argent ne coule pas à flot? En plus, de l'argent sera perdu pour les parcomètres utilisés par les usagers de la SAAQ. Et comment le futur parc riverain pourra générer 1 415 000\$ de revenus par années, plus 10 M\$ de retombées économiques?
Mme Ginette Côté	M. Philippe Tomlinson (M. Sylvain Ouellet)	<p>Comme vous avez complètement escamoté ma question mardi dernier au conseil d'arrondissement, je me permets de la poser à nouveau ce soir. La question des entrées au plomb me préoccupe profondément. Vous conviendrez avec moi que c'est un enjeu de santé publique important, au même titre que la sécurisation de nos rues pour laquelle vous dépenser des sommes importantes, pour ne pas dire exagérées, en dos d'ânes.</p> <p>La politique de la ville est, à bonne escient, de remplacer ces entrées, en même temps que la réfection des rues. Or, on a pu constater dans votre budget 2021, que le budget pour la réfection des rues a été coupé de presque moitié à 800 000\$. Pouvez-vous nous indiquer quel impact cette coupure draconienne aura sur le plan de réfection des entrées d'eau au plomb qui empoisonnent goutte par goutte vos résidents? En fonction du PDI, pouvez-vous nous dire en quelle année la dernière ligne d'eau en plomb de l'arrondissement sera remplacée</p>
M. Naveed Hussain	Mme Valérie Plante (M. Lionel Perez)	<p>Madame la Mairesse, my name is Naveed Hussain and as you are well aware Oscar Peterson's career extended over more than 60 years, during which he made more than 200 recordings and won many awards including eight Grammy Awards.</p> <p>Mrs Kelly Peterson's and myself have joined our voices with Ensemble Montreal to propose that the name of Place des Festivals be changed to "Place Oscar-Peterson". This initiative comes as the result of a grass-roots movement that in recent months has called for the City of Montréal to give greater recognition to virtuoso Oscar Peterson's achievements. I strongly believe that Oscar Peterson deserves recognition equal in stature to his achievements, and to the sense of pride he brought to Montrealers and the Black community in particular. My question is simple: Madame la Mairesse will you support that the name of Place des Festivals be changed to "Place Oscar-Peterson" in recognition of Montréal's most influential and famous black citizens?</p>
Mme Anastasia E	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	In what way is it not the city's responsibility to ensure the basic health and safety of its inhabitants? How are you actively ensuring the safety and well-being of the growing houseless populations in your city, whose tent encampments are criminalized and whose lunch programs are being cut?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Frédéric Duhamel	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Madame la mairesse,  La situation du français à Montréal va très mal. C'est un constat partagé aussi bien par les statistiques et les études que par l'observation directe. Or, depuis des années, aucune mesure concrète n'a été mise en oeuvre pour palier à la situation. Compte tenu que cette situation risque à terme de nuire au vivre-ensemble dans la métropole, que compte faire concrètement et dans l'immédiat la mairesse pour palier à la situation?  Merci.
Ms Elis Ing	M. Jean-François Parenteau	Hi, I noticed orange dots spray painted onto dozens of trees in the beautiful wooded area just by the river near Arthur Therrien Park. Could you please tell me what this means? I'm very worried it might indicate plans for clearing the area.
Mme Beatriz Myssior	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	Bonjour, dans le budget de l'arrondissement j'ai observé une diminution de 47% des dépenses pour la gestion des matières résiduelles. Nous ne faisons déjà pas de compostage. Qu'est-ce que pourrait expliquer la baisse de 91000\$ du budget et quel sera l'impact sur les niveaux de services aux citoyens? Merci.

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 20 h 30. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil dont les 16 personnes s'identifiant comme femmes et les 19 personnes s'identifiant comme hommes.

---

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la poursuite de l'ordre du jour.

---

À 20 h 31, le conseil reprend ses travaux avec la poursuite de l'étude des articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04).

## **CM20 1001**

### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

1200025004  
80.01 (42.01)

---

## **CM20 1002**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Andrée Hénault  
M. Luis Miranda  
M. Marvin Rotrand

1208168003  
80.01 (42.02)

---

## **CM20 1003**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026)**

La conseillère Catherine Clément-Talbot déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1208168001  
80.01 (42.03)

---

#### CM20 1004

**Adoption - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG20-014) » afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 19 novembre 2020**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1201024002  
80.01 (42.04)

---

#### CM20 1005

**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029) » quant à l'affectation du sol sur le site de la Brasserie Molson-Coors dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG-14-029-3 intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » quant à l'affectation du sol sur le site de la Brasserie Molson-Coors dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

1200867002  
80.01 (44.01)

---

## **CM20 1006**

### **Nommer l'édifice administratif du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) situé au 10351, rue Sherbrooke Est à Montréal-Est en l'honneur de madame Jacinthe Fyfe**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer « Édifice Jacinthe-Fyfe » l'édifice administratif du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) situé au 10351, rue Sherbrooke Est, à Montréal-Est.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1204521005  
80.01 (46.01)

---

## **CM20 1007**

### **Nominations aux commissions permanentes**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes :

- Mme Renée-Chantal Belinga à titre de présidente de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, en remplacement de Mme Sophie Thiébaud;



- Mme Sophie Thiébaud à titre de membre à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, en remplacement de M. Sterling Downey;
- Mme Mindy Pollak à titre de membre à la Commission sur le transport et les travaux publics, en remplacement de Mme Marianne Giguère;
- Mme Christine Gosselin à titre de membre à la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de M. Jocelyn Pausé;
- Mme Fanny Magini à titre de membre à la Commission sur l'inspecteur général, en remplacement de Mme Maeva Vilain.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.01)

---

#### **CM20 1008**

#### **Nomination de Mme Lili-Anne Tremblay en remplacement de Monsieur Michel Bissonnet, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de madame Lili-Anne Tremblay en remplacement de monsieur Michel Bissonnet, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

1203022014  
80.01 (51.02)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM20 1009**

**Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Placement potentiel inc. pour la fourniture des services requis pour l'entretien sanitaire du Stade de soccer de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 299 034,04 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1484;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention de services, de gré à gré, par lequel l'organisme à but non lucratif Placement potentiel inc. s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour l'entretien sanitaire du Stade de soccer de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 299 034,04 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1201543005

---

**CM20 1010**

**Accorder un contrat à Atelier Laboutique inc. pour des éléments muséographiques soit le prototypage, la fabrication, l'installation et le rodage, dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium de Montréal - Dépense totale de 521 298,45 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18181 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1487;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Atelier Laboutique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le prototypage, la fabrication, l'installation et le rodage d'éléments muséographiques, dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 453 303 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18181;
- 2 - d'autoriser une dépense de 67 995,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1207754002

---

**CM20 1011**

**Accorder un contrat à Services Ricova inc. pour les services de collecte et transport des matières résiduelles en conteneurs semi enfouis, incluant du nettoyage, et en conteneurs à chargement avant, incluant la location et un contrat à GFL Environmental pour les services de collecte et transport des matières résiduelles en conteneurs à chargement avant, pour une durée de 36 mois avec la possibilité de deux options de prolongation annuelle - Dépense totale de 2 150 589 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18360 (4 soum.) - Autoriser un ajustement récurrent de 421 987 \$ à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2023**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1496;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Services Ricova inc., entreprise placée sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1 et seul soumissionnaire conforme pour le lot 3, pour une durée de 36 mois, les contrats pour les services de collecte et transport de matières résiduelles, au prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18360;

<b>Lots</b>	<b>Description</b>	<b>Total - contrat</b>	<b>Contingences</b>	<b>Total avec contingences</b>
<b>1</b>	Collecte/transport de matières résiduelles provenant de conteneurs semi-enfouis à chargement par grue	1 287 357 \$	61 552 \$	1 348 909 \$
<b>3</b>	Collecte/transport de matières résiduelles provenant de conteneurs à chargement avant incluant la location de conteneurs à chargement avant	498 384 \$	23 650 \$	522 034 \$
	<b>TOTAL - taxes incluses</b>	<b>1 785 741 \$</b>	<b>85 202 \$</b>	<b>1 870 943 \$</b>

- 2- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2023 de 421 987 \$ (taxes nettes);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

À 21 h 07, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

Adopté avec les dissidences ci-dessous à l'égard des contrats accordés à Services Ricova inc. pour les lots 1 et 3.

**Dissidences :**

- M. Dimitrios (Jim) Beis
- Mme Christine Black
- Mme Karine Boivin-Roy
- Mme Catherine Clément-Talbot
- M. Josué Corvil
- Mme Suzanne Décarie
- Mme Mary Deros
- M. Alan DeSousa
- Mme Effie Giannou
- M. Richard Guay
- Mme Andrée Hénault
- M. Benoit Langevin
- M. Francesco Miele

M. Luis Miranda  
 M. Lionel Perez  
 M. Dominic Perri  
 Mme Chantal Rossi  
 M. Marvin Rotrand  
 M. Aref Salem  
 M. Abdelhaq Sari

20.03 1208542001

---

**CM20 1012**

**Accorder des contrats à Tacel Ltée et Innovation MI-8 inc. pour la fourniture de détecteurs véhiculaires - Dépense totale de 502 073,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18343 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1488;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder aux seuls soumissionnaires ci-après désignés, ces derniers ayant présenté une soumission conforme pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture de détecteurs véhiculaires, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18343;

<b>Firmes</b>	<b>Lots d'articles</b>	<b>Montant maximal (taxes incluses)</b>
Tacel Ltée	détecteur véhiculaire de type vidéo thermique	249 661,31 \$
Innovation MI-8 inc.	détecteur véhiculaire de type radar	252 412,67 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1202968026

---

**CM20 1013**

**Accorder un contrat à Afcor Construction inc. pour l'exécution des travaux de rénovation du bâtiment temporaire de la cour de services du Sud-Ouest situé au 3558, rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 4 180 883,29 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15390 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1501;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Afcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation du bâtiment temporaire de la cour de service du Sud-Ouest situé au 3558, rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 215 302,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15390;

- 2 - d'autoriser une dépense de 643 060,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 322 520,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1207055001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM20 1014

**Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour la réalisation de travaux divers en aménagement paysager et en électricité au parc Angrignon - Dépense totale de 657 367,41 \$, taxes, variations de quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 20-6532 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1499;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les Entreprises Ventec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation de travaux divers en aménagement paysager et en électricité au parc Angrignon, pour une somme maximale de 492 963,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-6532;
- 2- d'autoriser une dépense de 73 944,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 59 155,67 \$ taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 31 303,21 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Dimitrios (Jim) Beis  
Mme Christine Black  
Mme Karine Boivin-Roy  
Mme Catherine Clément-Talbot  
M. Josué Corvil  
Mme Suzanne Décarie  
Mme Mary Deros  
M. Alan DeSousa  
Mme Effie Giannou  
M. Richard Guay  
Mme Andrée Hénault

M. Benoit Langevin  
M. Francesco Miele  
M. Luis Miranda  
M. Lionel Perez  
M. Dominic Perri  
Mme Chantal Rossi  
M. Marvin Rotrand  
M. Aref Salem  
M. Abdelhaq Sari

20.06 1206201001

---

**CM20 1015**

**Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour le réaménagement de l'entrée Villeray au parc Jarry - Dépense totale de 718 378,06 \$, taxes, variations de quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 20-6525 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1498;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le réaménagement de l'entrée Villeray au parc Jarry, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 561 051,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-6525;
- 2 - d'autoriser une dépense de 67 326,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 44 884,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 4 - d'autoriser une dépense de 45 116,19 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.07 1201701003

---

**CM20 1016**

**Augmenter le budget de contingences de 287 437,50 \$ pour compléter les travaux de réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / réfrigération du Complexe sportif Marie-Victorin dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CM19 1128), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 920 575,20 \$ à 7 208 012,70 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1502;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'augmenter le budget de contingences de 287 437,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / réfrigération du Complexe sportif Marie-Victorin dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CM19 1128), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 920 575,20 \$ à 7 208 012,70 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1201029002

---

#### **CM20 1017**

**Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) Itée pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans trois intersections de la rue Saint-Jacques, pour une période de cinq semaines - Dépense totale de 1 024 006,87 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 461723 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1500;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Pierre Brossard (1981) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans trois intersections de la rue Saint-Jacques, pour une période de cinq semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 758 523,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 461723;
- 2 - d'autoriser une dépense de 151 704,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 113 778,54 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1202968027

---

#### **CM20 1018**

**Accorder un soutien financier de 400 000 \$ à la Vitrine culturelle de Montréal pour la réalisation de son projet de repositionnement stratégique et de son plan d'action 2020-2021, soit 200 000 \$ pour 2020 et 200 000 \$ pour 2021 / Approuver la convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1522;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 400 000 \$ à la Vitrine culturelle, soit 200 000 \$ pour 2020 et 200 000 \$ pour 2021, pour la réalisation de son plan d'action 2020-2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.10 1206369003

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM20 1019

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Fondation Papillon ses droits, titres et intérêts dans l'emphytéose relativement à la propriété sise au 2300, boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 3 700 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer le lot 4 142 371 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à toute fin que de droit**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1507;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de fermer le lot 4 142 371 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à toute fin que de droit;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Fondation Papillon ses droits, titres et intérêts dans l'emphytéose publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 3 155 532, le 18 mars 1981 pour la propriété sise au 2300, boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 4 142 371 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au prix de 3 700 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.11 1196037009

---



**CM20 1020**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à 9407-1339 Québec inc. un terrain vacant ayant front sur la rue Saint-Jacques, à proximité de l'intersection de la rue Mansfield, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 9 500 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 542 976 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1508;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de fermer comme domaine public le lot 1 542 976 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Cette fermeture ne sera effective qu'à compter de la signature de l'acte faisant l'objet des présentes;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9407-1339 Québec inc. un terrain vacant constitué du lot 1 542 976 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Saint-Jacques, à proximité de l'intersection de la rue Mansfield, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 9 500 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 3 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente, conditionnellement à l'inscription préalable par la Ville au registre foncier d'un avis signé par le greffier constatant l'accomplissement des formalités prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, RLRQ, c. C-11.4;
- 4 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1206037004

---

**CM20 1021**

**Approuver un projet d'une deuxième convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Jalbec inc. un espace locatif situé au 2350, rue Dickson pour les besoins de la cour de services Dickson de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un terme d'un an, soit du 13 novembre 2020 au 12 novembre 2021 - Dépense totale de 641 658,80 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1511;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., à des fins de la cour de services de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, un espace locatif d'une superficie de 28 600 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson, pour une période d'un an, à compter du 13 novembre 2020, moyennant un loyer annuel de 641 658,80 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1204565005

---

**CM20 1022**

**Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Lophira Itée les locaux 228 et 230 a,b,d situés au 2300, boulevard Alfred-Nobel, pour un terme de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 jusqu'au 31 août 2022, d'une superficie totale de 383 pieds carrés, pour fins d'espaces de bureaux, moyennant une recette totale de 39 059,02 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1512;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Lophira Itée, à des fins de bureaux, les locaux 228, 230a, 230b et 230d, d'une superficie d'environ 383 pieds carrés, situés au 2300, boulevard Alfred-Nobel, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une période de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, moyennant une recette totale de 39 059,02 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1208933001

---

**CM20 1023**

**Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à 911 Innovation inc. les locaux 203J, 203K et 113 situés au 7140, rue Albert-Einstein, pour un terme de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019, soit jusqu'au 30 novembre 2022, d'une superficie totale de 200 pieds carrés, pour fins d'espaces de bureaux, moyennant une recette totale de 22 760 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1513;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 911 Innovation inc, à des fins de bureaux, les locaux 203J, 203K et 113 d'une superficie d'environ 200 pieds carrés, situés au 7140, rue Albert-Einstein, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019, moyennant une recette totale de 22 760 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1208933002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM20 1024**

**Fermer et retirer du domaine public le lot 5 171 920 et une partie du lot 5 171 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, rétroactivement au 1<sup>er</sup> août 2020 jusqu'au 31 octobre 2030 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Services Culinaires Kamuy inc., pour un terme de 10 ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2030, la vitrine habitée A située au 1485, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 2 723 pieds carrés et une terrasse de 980 pieds carrés à des fins de bar-restaurant, pour un loyer total de 440 000 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1510;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de fermer et retirer du domaine public le lot 5 171 920, et une partie du lot 5 171 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, rétroactivement au 1<sup>er</sup> août 2020 jusqu'au 31 octobre 2030;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Services Culinaires Kamuy inc., à des fins de restaurant, la vitrine habitée A située au 1485, rue Jeanne-Mance, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 2 723 pieds carrés et une terrasse de 980 pieds carrés, pour un terme de dix ans, du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2030, moyennant un loyer total de 440 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1200515008

---

**CM20 1025**

**Accorder un soutien financier de 12 662,50 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour pallier les dépenses encourues à la suite de l'annulation des Week-ends du monde au parc Jean-Drapeau en juillet 2020 / Mandater le Service de la culture pour assurer le suivi du dossier**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1514;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 12 662,50 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour pallier aux dépenses encourues à la suite de l'annulation des Week-ends du monde au parc Jean-Drapeau, en juillet 2020;
- 2- de mandater le Service de la culture pour le suivi du dossier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1207883003

---

**CM20 1026**

**Accorder un soutien financier de 235 000 \$ à AlterGo, pour l'année 2020, pour le redistribuer aux organismes financés par le Programme de reconnaissance et de soutien financier des organismes Panmontréalais (Programme PANAM) 2020-2021 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1520;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 235 000 \$ à AlterGo, pour l'année 2020, pour le redistribuer en divers montants aux « Organismes PANAM reconnus » afin de contribuer au financement de leurs activités de loisir spécialisées à l'attention des personnes ayant des limitations fonctionnelles pour le Programme de reconnaissance et de soutien financier des organismes Panmontréalais (Programme PANAM), dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.18 1201643003

**CM20 1027**

**Accorder un soutien financier de 680 000 \$ à La Cantine pour tous pour le projet de mutualisation de ressources et d'équipements alimentaires qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver le projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1519;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 680 000 \$ à La Cantine pour tous, pour le projet de mutualisation de ressources et d'équipements alimentaires qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1208047008

**CM20 1028**

**Approuver un projet d'addenda à la convention de contribution financière 2019-2021 (CM19 0728) avec la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve afin de la porter à un maximum de 378 500 \$, majorant ainsi de 48 500 \$ le soutien financier offert, afin d'embaucher une ressource professionnelle dédiée et de bonifier l'aide allouée aux projets mobilisateurs pour le secteur de la rue Ontario Est, entre la rue De Chambly et le boulevard Pie IX, dans le cadre du programme Artère en transformation**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1521;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière 2019-2021 (CM19 0728) avec la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve afin de la porter à un maximum de 378 500 \$, majorant ainsi de 48 500 \$ le soutien financier offert, afin d'embaucher une ressource professionnelle dédiée et de bonifier l'aide allouée aux projets mobilisateurs pour le secteur de la rue Ontario Est, entre la rue De Chambly et le boulevard Pie IX, dans le cadre du programme Artère en transformation;
- 2- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer ledit addenda pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

À 21 h 29, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1208383009

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

Le conseil débute l'étude des articles 20.21 à 20.25.

---

Un débat s'engage.

---

À 22 h 01, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, ajourne les travaux jusqu'au mardi 20 octobre 2020, à 9 h 30.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 19 octobre 2020  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 20 octobre 2020 – 9 h 30  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

*Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.*

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic et Mme Lise Zarac.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DES VOTES ENREGISTR S SUR LES ARTICLES 20.21 ET 20.22**

Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

**AUTRES PR SENCES :**

M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Pascale Loiseau, Analyste-r dactrice  
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion

---

En ouverture de s ance, la pr sidente du conseil, Mme Suzie Miron, aborde la campagne Centraide qui va bon train au sein de la Ville de Montr al, notamment le super t l thon des  lue.e.s qui se d roule bien. Compos  de quatre autres membres tr s actifs du conseil et de la pr sidente, soit M. Michel Bissonnet, vice-pr sident du conseil, Mme Karine Boivin-Roy, leader de l'Opposition officielle, Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, M. Jocelyn Pauz , conseiller de ville, la pr sidente explique que ce groupe tente de convaincre les personnes  lues de donner pour la Campagne Centraide 2020 de la Ville de Montr al : l'objectif de la campagne  tant d'amasser plus de 1,1 M\$ parmi les employ s, les retrait s et les  lus de la Ville.

Puis, la présidente informe les membres que le présent conseil est 100 % sans papier. Pandémie oblige, la présidente précise que tous et toutes se sont réorganisés et adaptés dans le travail. Mme Miron salue ce virage et félicite tous les membres du conseil en soulignant que cette démarche est en cours depuis quelques années.

## 1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Avant d'entamer la période de questions du public, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, précise que cette période de questions sera d'une durée de 30 minutes et qu'elle fera la lecture des questions non lues durant la séance du 19 octobre 2020. Elle remercie les citoyennes et citoyens d'avoir participé. Elle rappelle que selon les règles, seulement trois questions traitant du même sujet sont autorisées afin de diversifier les thématiques, permettant ainsi de répondre à un plus grand nombre de questions différentes; et une seule question par citoyen est admise.

La présidente du conseil fait la lecture de 16 questions de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Guy Laporte	M. Marvin Rotrand	Madame, monsieurs,  Permettez moi de vous remercier d'avoir pris le temps de répondre à ma question posée au mois de juin concernant l'immeuble du 4821 Barclay, quelques jours après les choses se sont améliorés plus de rassemblements dans la cours arrières de cet immeuble mais malheureusement les mêmes personnes se sont déplacées dans le parc, des cries et de la music très fortes toute la journées, des tables avec des tentes pour vendre de la nourriture toute la journée, svp y a t il un moyen de déplacer les tables du parc un peu plus loin car on ne peut même pas laisser les fenêtres ouvertes ou sortir dans les balcons, sans vous parler des gens qui ne cessent pas d'uriner sur la barrière qui sépare l'immeuble 4811 barclay du parc et qui se trouvent à quelques metres de l'aire de jeux des petits enfants.  Ps: je n'ai plus accès malheureusement au courriel que j'ai utilisé en mois de juin
M. Daniel Manseau	M. Jean-François Parenteau	Vous allez voter pendant ce conseil au point 4,03 une étude de besoins pour les équipements collectifs de L'Île-des-Sœurs. Quels sont les objectifs et résultats attendus de l'étude sur les équipements collectifs de L'IDS?
M. Gilles Chiasson	M. Christian Arseneault	As a longtime volunteer [95-08] there has always been discussions about a permanent location for the Depot. As I know it's so since their inception. Would you agree to expanding Loyola Park to for it's final, permanent location?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Ms Tanya Eickoff	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	The police stood back and did nothing when vandals tore down the statue of Sir John A MacDonald. Were they given orders to stand down by Chief Martine Dubuc of Station 20, and if yes, why ?
M. Bernard Blanchet	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	<p>Attendu que vendredi dernier dans un reportage à Radio-Canada la mairesse de Lachine a défini le futur parc riverain de Lachine comme suit, et je la cite : « C'est juste une image en ce moment, nous on fait un énoncé, on fait une proposition, on propose ceci, on veut entendre les gens ».</p> <p>Est-ce qu'il y a un budget officiellement affecté et défini pour ce nouvel aménagement? Est-ce que les 25M\$ sont documentés? Comment les priorités seront-elles établies dans le contexte du déficit de la ville estimés entre 109M\$ et 129M\$, et que la ville demande de l'argent à Québec pour combler son déficit?</p>
Mme Sandra Roy	Mme Cathy Wong (M. Benoit Dorais)	<p>Bonjour,</p> <p>Ma question s'adresse à la mairesse ou à Cathy Wong. J'ai entendu la mairesse sur plusieurs tribunes répondre aux préoccupations des journalistes et des citoyens sur la vitalité du français à Montréal en soulignant être la première à nommé quelqu'un comme responsable du dossier.</p> <p>J'aimerais savoir concrètement ce que ça donne? Il y a aucune mesure associée à ce poste? Aucun plan d'action? Aucun fond supplémentaire?</p> <p>D'un côté, la mairesse fait tout pour combattre le racisme systémique, mais pour le déclin du français qui a lieu depuis des décennies à Montréal, rien n'ait fait. La mairesse a donné plutôt l'impression qu'elle était pro- anglicisation des institutions comme lorsqu'elle a trouvé que c'était une bonne idée de bilinguiser les consultations.</p>
Mme Micheline Maranda	M. Philippe Tomlinson	Au conseil d'arrondissement de mardi dernier on a appris que de nouveaux fonds avaient été octroyés dans le cadre du Fond Covid. Entre autres, la Fondation Aide Outremont Covid 19, dirigée par des membres de l'exécutif de Projet Montréal Outremont, a reçu pour la troisième fois des fonds de l'arrondissement. Pourtant les lettres d'ententes ne sont toujours pas publiées sur le site de l'arrondissement tel que le stipule le règlement. De plus on a appris que la Fondation a chargé à l'arrondissement des frais d'administration pour recevoir une subvention. Est-ce normal que l'on continue d'accorder des fonds à cet organisme si les lettres d'ententes ne sont toujours pas signées et ce depuis avril? Est-ce normal que cet organisme puisse charger ainsi des frais d'administration à l'arrondissement sur les subventions accordées, ou est-ce un privilège réservé aux Fondations dont les dirigeants sont sur l'exécutif de Projet Montréal Outremont?



<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Josée Côté	Mme Maja Vodanovic	Depuis le 8 juillet 2020, nous entendons parler de citoyens de Lachine qui souhaitent réclamer leur rive. Or, jamais auparavant nous n'avions entendu parler de cette demande à Lachine. La cohabitation semblait acquise et l'accès aux rives largement suffisant pour tous. De plus, nous remarquons que Madame Françoise Boudreau Arpin, membre du Collectif, est également membre du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine. Est-ce que le Collectif Réclame ta Rive est une demande partisane mise sur pied à la demande de Projet Montréal pour appuyer son projet de parc riverain en remplacement de la marina?
M. Raynald Vallière	M. Josué Corvil Mme Giuliana Fumagalli	<p>Qu'entendez vous par aménagement complet, construction patageoire et d'un bâtiment de service au parc George-Vernot avec 250 000\$ inscrit sur le budget prévu pour l'année 2021 pouvez-vous donner le détail de réalisation et ce que ça inclus svp ?</p> <p>Depuis quelques années nous les aînés voisin du parc participons aux activités et aimerais avoir plus d'aménagement pratique et sécuritaire Avez vous prévu une consultation avec les organismes et les citoyens du milieu ? Parce que nous sommes très intéressés à y participer notre cour est commune au parc merci d'en tenir compte et répondre.</p>
M. Jay None	M. Marvin Rotrand (Mme Rosannie Filato)	Mr. Rotrand, you have been pushing for the installation of a substation in NDG to replace the police station on Somerled that, for no apparent reason, was recently closed. Given some alarming recent reports of violent crime in the area, can you explain why this process is moving so slowly, leaving residents with a rising sense of insecurity?
M. Thibault Le Verre	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	<p>Madame la mairesse,</p> <p>Je souhaiterais connaitre le coût total des opérations de mise en place et de retrait de l'ensemble des VAS, et uniquement de celles-ci. Si le coût total n'est pas disponible, quel en est le coût provisionné?</p> <p>Merci par avance pour votre réponse.</p>
M. Nicolas Roberge	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	<p>Je suis un ancien employé de l'arrondissement de CDN-NDG. Le Tribunal administratif du travail a reconnu que j'ai été victime de harcèlement psychologique en 2015. Des collègues continuent de souffrir du mauvais traitement de la direction des travaux publics de CDN/NDG</p> <p>En décembre 2019, Severine Paladini déposait au service du respect de la personne un rapport accablant pour la direction des travaux publics de CDN/NDG en lien avec des pratiques de gestions inacceptables.</p> <p>En février 2020, ce rapport assorties de seize recommandations, fût transmis au directeur d'arrondissement monsieur Stéphane Plante.</p> <p>J'aimerais savoir si vous trouvez-vous normal que Monsieur Plante, qui est blâmé dans le rapport, est aussi responsable de mettre en œuvre les recommandations ?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Nicolas Roberge	M. Nicolas Roberge	<b>SUITE –</b>  Et  Est-ce que la mairesse Plante réitère que c'est tolérance zéro en matière d'harcèlement à la Ville de Montréal ?
Mme Diana Averill	Mme Rosannie Filato M. Marvin Rotrand	The closing of our local police in NDG is unacceptable. I certainly did not vote for this in the last election. NDG is a large neighborhood, we pay a lot of city taxes and now a basic service is cut! Many residents were unaware of the closure, demonstrating a lack of consultation. The police station in Montreal West is too far away for most NDG residents. Public security is an essential service to citizens and cutting this to save money is deplorable, and risks the safety (and lives) of NDG residents. The aggressive mugging of resident Peter Gillich, holdup of a local gas station, and other such crimes in NDG are extremely unsettling. There are many elderly residents in NDG. What happens if 4 males attack and pepper spray an elderly person? As a long-time NDG resident, I am now afraid to walk in the neighborhood, especially after dark. I walk my dog after work when it is dark, and no longer feel safe doing so. The station 11 police station should be reinstated and reopened immediately.

---

À 10 h 08,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 15 minutes.

Le leader de la majorité, M. Limoges, informe les membres du conseil que l'Administration n'est pas d'accord pour une prolongation.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole concernant la décision du leader de la majorité, M. Limoges.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention et cède la parole au leader de la majorité, M. Limoges.

Le leader de la majorité réitère que l'Administration maintient sa décision de ne pas accorder une prolongation à la période de questions du public.

À 10 h 13, la présidente du conseil remercie le leader de la majorité pour son intervention et autorise une prolongation de la période de questions du public de sept minutes. Puis, elle cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité informe les membres du conseil que l'Administration ne sera pas d'accord à une prolongation de la période de questions des membres du conseil étant donné que la période de questions du public a fait l'objet d'une prolongation. Il acquiesce à la décision de la présidente en précisant toutefois que cette décision relève de la majorité.

---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Nicolas Vézeau	M. Lionel Perez	<p>Cher M. Perez,</p> <p>La piste cyclable de la Côte-Ste-Catherine est un axe de transport majeur qui est emprunté matin et soir par des milliers d'écoliers qui étudient dans notre quartier, et ce du Centre de la petite-enfance jusqu'à l'université.</p> <p>Or, cette piste cyclable s'arrête malheureusement brusquement à l'avenue Vincent-D'Indy. La poursuite du chemin vers le nord est périlleuse sur la Côte-Ste-Catherine ce qui décourage notamment beaucoup de parents à laisser leurs enfants se rendre à leur école à bicyclette. Cette situation contrevient d'une part au Plan directeur du sport et du plein air urbains, lequel vise à favoriser l'activité physique auprès de la jeunesse, mais d'autre part, ajoute du trafic automobile de Montréalais qui seraient davantage intéressés à utiliser leurs vélos.</p> <p>M. Perez, est-ce que l'Arrondissement Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce peut s'engager à poursuivre la piste cyclable de la Côte-Ste-Catherine entre les rues Vince-D'Indy et Côte-des-Neiges?</p> <p>Merci.</p>
Mme Lori Posluns	Mme Sue Montgomery (M. Éric Alan Caldwell)	When will Cavendish be extended and when will social housing begin to be developed in the old blue bonnets location !?
Ms. Constance Rose	M. Philippe Tomlinson	I would like to know why we cannot allow parking on the no parking side of the street when street cleaning is being done on the other side. I have been informed that it is permitted during times of snow clearing. It is very inconvenient for service people and visitors who need access to their vehicles or who are physically compromised to have to park streets away during those hours. I understand that exceptions have been made in this regard on some streets in Outremont (Glencoe, Hazelwood, de la Brunante) and I request consideration be made for all tax paying citizens of Outremont like myself.

---

À l'expiration du délai de la période de questions des citoyennes et des citoyens, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 10 h 21. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil dont les sept personnes s'identifiant comme femmes et les neuf personnes s'identifiant comme hommes.

---

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Chantal Rossi.

La conseillère Rossi soulève une question de privilège sur la décision du leader de la majorité, M. Limoges, de ne pas autoriser une prolongation à la période de questions des membres du conseil à la suite du débat concernant la prolongation à la période de questions du public.

La présidente du conseil remercie la conseillère Rossi pour son intervention. Elle informe les membres du conseil, qu'elle a outrepassé les pouvoirs que lui confère son poste en autorisant une prolongation à la période de questions du public alors que cette motion de prolongation relève plutôt d'une décision de la majorité et que le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051) ne l'autorise que lors de la première séance du lundi.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Limoges.

Le leader de la majorité informe les membres qu'à sa connaissance, depuis qu'il siège au conseil à titre de conseiller, il n'a jamais été demandé lors de la deuxième journée du conseil, le mardi, de tenir une

prolongation à la période de questions du public. Il souligne qu'avec le nombre de dossiers à étudier pour terminer l'ordre du jour, il est nécessaire selon lui de respecter le Règlement afin d'assurer le bon déroulement des séances. Il invite les membres à discuter d'un changement aux pratiques et règlements selon les procédures habituelles du conseil, notamment en passant par la Commission de la présidence du conseil et les rencontres des leaders.

La présidente du conseil cède la parole respectivement aux conseillers Abdelhaq Sari et Marvin Rotrand.

Le conseiller Sari prend la parole en souhaitant que le leader de la majorité, M. Limoges, retire les mots « perte de précieuses minutes et perte de temps » utilisés lors de son intervention. Puis, le conseiller Rotrand prend la parole pour exprimer son accord à la dernière intervention du leader de la majorité, M. Limoges, puisque le Règlement n'autorise pas de prolongation à la période de questions du public pour les séances subséquentes à la séance du lundi.

La présidente du conseil remercie les conseillers Sari et Rotrand pour leurs interventions. Elle cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Le leader de l'opposition officielle demande au leader de la majorité, M. Limoges, de reconsidérer sa décision de ne pas autoriser de prolongation à la période de questions des membres du conseil.

La présidente du conseil remercie la leader de l'opposition officielle pour son intervention et suggère aux leaders de discuter des ajustements à apporter au *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051) à une séance de la Commission de la présidence du conseil ou à la rencontre des leaders. Elle clôt le débat et enchaîne avec la poursuite des travaux.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Est-ce que le Service des finances a remis le rapport préélectoral sur l'état des finances (Rapport) au bureau de la vérificatrice générale? Est-ce que ce Rapport est déjà au bureau de la vérificatrice générale?
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Autorité régionale du transport métropolitain (ARTM) et déficit anticipé – Quelle est la situation budgétaire actuelle et quelle sera la quote-part pour la Ville de Montréal? / Est-ce qu'il y aura une augmentation pour la Ville de Montréal, le cas échéant, est-ce que l'aide du gouvernement provincial est envisagée?
M. Richard Deschamps	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Aimerait un état de la situation sur les difficultés opérationnelles du 311, notamment en ce qui touche le taux de réponse? / Quel est le plan d'action afin de maintenir la qualité de service au 311, service qui s'améliore présentement?

À 10 h 47,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Miele

de prolonger la période de questions des membres de 5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

---

M. Francesco Miele                      Mme Valérie Plante                      Contrats à l'entreprise Services Ricova inc.

(M. Jean-François Parenteau) (Ricova) – Aimerais que le contrat à l'article 20.21 soit retiré de l'ordre du jour de ce conseil? / Est-ce que le porteur du dossier a informé le gouvernement provincial que l'entreprise Ricova est sur la liste grise?

M. Alan DeSousa

Mme Valérie Plante  
(M. Éric Alan Caldwell)

Projet Cavendish – Est-ce que la proposition a été remise au BAPE, le cas échéant, à quelle date? / Souhaite que la proposition soit déposée au BAPE dans les délais

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 58.

---

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

---

À 10 h 59, le conseil reprend ses travaux à la poursuite de l'étude des articles 20.21 à 20.25.

## CM20 1029

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder six contrats à Services Ricova inc. pour la collecte et le transport de matières résiduelles des arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro, pour une durée de 60 mois, plus une option de prolongation de deux ans - Dépense totale de 24 671 870 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18364 (1 soum.) - Autoriser un ajustement récurrent d'un montant total de 10 414 417 \$ à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2021 - Autoriser un virement d'un montant total de 330 670 \$ en provenance des dépenses contingentes de la Ville pour l'année 2020**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1559;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Services Ricova inc., entreprise placée sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville, et plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, les contrats pour les services de collecte et transport de matières résiduelles des arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro, pour une durée de 60 mois, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18364 :

Contrats de collecte et transport						
Fournisseur	Service de collecte	Territoires	Lot	Contrats (\$)	Contingence (\$)	Total - contrats (\$)
Services Ricova Inc.	OM	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1	3 033 368	146 811	3 180 179
Services Ricova Inc.	CRD/enc.	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2	758 389	36 798	795 187
Services Ricova Inc.	MO-Sapins	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3	1 405 988	68 319	1 474 307
Services Ricova Inc.	OM	Pierrefonds-Roxboro	4	11 280 966	545 984	11 826 950
Services Ricova Inc.	CRD/enc.	Pierrefonds-Roxboro	5	1 392 324	67 558	1 459 883
Services Ricova Inc.	MO-Sapins	Pierrefonds-Roxboro	6	5 661 224	274 139	5 935 364
<b>Total - Collecte et transport</b>				<b>23 532 260</b>	<b>1 139 610</b>	<b>24 671 870</b>

- 3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2021 comme suit : de 1 883 000 \$ en 2021, de 1 989 708 \$ en 2022, de 2 089 132 \$ en 2023, de 2 180 033 \$ en 2024 et de 2 272 544 \$ en 2025 (total 10 414 417 \$ taxes nettes);
- 4- d'autoriser un virement budgétaire de 330 670 \$ (taxes nettes) en provenance des dépenses contingentes de la Ville vers le budget de fonctionnement de l'année 2020 du Service de l'environnement;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

À 11 h 03, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, demande au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, de retirer les mots « cacher de l'information » utilisés lors de son intervention; ce dernier acquiesce à la demande du vice-président.

Puis, le vice-président du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

de retourner au comité exécutif l'article 20.21 sous étude, conformément à l'alinéa 1, de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le vice-président du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour une intervention sur la motion de retour du dossier sous étude au comité exécutif.

Le leader de la majorité prend la parole et informe les membres du conseil que l'Administration n'est pas en accord avec la motion du chef de l'opposition officielle, M. Perez, et du leader adjoint de l'opposition officielle, M. Miele, à l'effet de retourner le dossier sous étude au comité exécutif. M. Limoges indique que cette décision cela peut se traduire par un vote enregistré ou une dissidence, selon la volonté de l'opposition officielle.

Le vice-président du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Perez qui déplore la décision de l'Administration.

Le vice-président du conseil déclare la motion du chef de l'opposition officielle, M. Perez et du leader adjoint de l'opposition, M. Miele, à l'effet de retourner l'article 20.21 au comité exécutif rejetée à la majorité des voix avec la dissidence des membres de la majorité et de l'Équipe Barbe.

**Dissidences :**

Mme Valérie Plante  
M. Benoit Dorais  
Mme Magda Popeanu  
M. Sylvain Ouellet  
Mme Nathalie Goulet  
M. Éric Allan Caldwell  
Mme Laurence Lavigne Lalonde  
M. Robert Beaudry  
Mme Rosannie Filato  
M. François William Croteau  
Mme Émilie Thuillier  
M. Luc Rabouin  
M. Jean-François Parenteau  
M. François Limoges  
Mme Sophie Mauzerolle  
M. Craig Sauvé  
Mme Marianne Giguère  
Mme Marie-Josée Parent  
M. Alex Norris  
Mme Caroline Bourgeois  
M. Normand Marinacci  
Mme Maja Vodanovic  
M. Pierre Lessard-Blais  
M. Richard Ryan  
Mme Anne-Marie Sigouin  
Mme Christine Gosselin  
M. Philippe Tomlinson  
M. Jérôme Normand  
M. Sterling Downey  
M. Peter McQueen  
M. Christian Arseneault  
Mme Micheline Rouleau  
M. Jocelyn Pauzé  
Mme Manon Barbe  
M. Richard Deschamps  
Mme Lise Zarac

---

Le débat se poursuit sur l'article 20.21.

---

Le vice-président du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand soulève une question de procédure et demande à ce que la dissidence des membres soit reflétée à la face même de la résolution comme dans le cas d'un vote enregistré.

Le vice-président du conseil confirme que cette dissidence sera traitée comme un vote enregistré et que les noms des membres dissidents seront tous inscrits.

Le vice-président du conseil cède la parole au conseiller Jean-François Parenteau pour qu'il exerce son droit de réplique sur la motion à l'étude.

À 11 h 20, la présidente du conseil reprend la présidence du conseil par téléconférence.

La présidente du conseil cède la parole au leader adjoint de l'opposition, M. Miele, qui soulève une question de privilège sur les propos tenus par le conseiller Parenteau à l'effet de comparer les positions différentes de la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, selon les rôles qu'elle occupe.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité soulève une question de règlement pour indiquer qu'à son avis l'intervention du leader adjoint de l'opposition officielle était plus une opinion qu'une question de privilège.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Perez.

Le chef de l'opposition officielle soulève une question de privilège demandant au conseiller Parenteau de retirer les propos tenus à l'égard de la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, pendant sa réplique.

La présidente du conseil demande au conseiller Parenteau d'éviter de faire une association quant à la position de la leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy, qui diffère sur le dossier lors de son étude par la Commission permanente sur l'examen des contrats, comparé à sa position sur ce dossier en séance du conseil municipal; il acquiesce à cette demande.

La présidente du conseil demande également au chef de l'opposition officielle et au leader adjoint de l'opposition officielle de retirer le mot antiparlementaire « fallacieux » utilisé à l'égard du conseiller Parenteau lors de leurs interventions lors de leurs questions de privilège. Le leader adjoint de l'opposition officielle retire le mot, le chef de l'opposition officielle fait de même et le remplace par « erroné ».

La présidente du conseil les remercie et cède la parole au conseiller Parenteau afin qu'il puisse terminer son intervention.

---

Le débat se poursuit.

---

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Perez.

Le chef de l'opposition officielle soulève une question de privilège sur les derniers commentaires du conseiller Parenteau car il est en désaccord sur la manière dont le conseiller Parenteau s'est rétracté.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention, indique que tous les points ont bien été entendus et invite les membres du conseil à faire preuve d'indulgence lors des interventions pour que les débats se fassent dans la sérénité; tout cela, sans abuser du droit de poser des questions de privilège. La présidente du conseil invite le conseiller Parenteau à poursuivre son droit de réplique.

Le conseiller Parenteau retire à nouveau les propos tenus et poursuit son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 20.21.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Puzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (37)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Montgomery, Fumagalli et Rotrand (22)

**Ouverture virtuelle des portes :** La conseillère Sophie Mauzerolle déclare que si elle avait été présente lors de ce vote elle aurait voté en faveur de cette proposition. La conseillère Christine Black déclare que si elle avait été présente lors de ce vote elle aurait voté contre cette proposition.

**Résultat:** En faveur : 38  
Contre : 23



La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare l'article 20.21 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.21 1206224001

---

### CM20 1030

#### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de la neige sur le territoire de onze arrondissements, d'une durée d'un an, pour une somme maximale de 12 360 957,56 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1560;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans 11 arrondissements, d'une durée d'un an, pour une somme maximale de 12 360 957,56 \$, taxes incluses;
- 3- d'approuver un projet de convention à cet effet;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

À 11 h 03, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

À 11 h 20, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 20.22.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### VOTE

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pautzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (37)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Montgomery, Fumagalli et Rotrand (22)

**Ouverture virtuelle des portes :** La conseillère Mauzerolle déclare que si elle avait été présente lors de ce vote elle aurait voté en faveur de cette proposition.

La conseillère Black déclare que si elle avait été présente lors de ce vote elle aurait voté contre cette proposition.

**Résultat :** En faveur : 38  
Contre : 23

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare l'article 20.22 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.22 1207711009

---

### **CM20 1031**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour réaliser les travaux de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine - Dépense totale de 15 470 877,05 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 15599 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1566;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 155 507,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15599;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 578 660,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 736 708,43 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de prioriser, pour l'année 2022 et les années suivantes, les dépenses d'entretien au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière au montant de 101 814 \$ net des ristournes de taxes (ou 111 500 \$, taxes incluses);
- 6- de prioriser, pour l'année 2022 et les années suivantes, les dépenses d'entretien sanitaire et paysager du budget de fonctionnement de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, au montant de 141 536 \$ net des ristournes de taxes (ou 155 000 \$, taxes incluses).
- 7- de prioriser, pour l'année 2022 et les années suivantes, la base budgétaire pour les opérations culturelles du budget de fonctionnement du Service de la culture, au montant de 387 000 \$ net des ristournes de taxes (ou 423 815 \$ taxes incluses);
- 8- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.23 1201670001

---

**CM20 1032**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 3 310 524,54 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458021 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1568;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 938 658,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458021;
- 3 - d'autoriser une dépense de 293 865,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 78 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.24 1207231064

**CM20 1033**

**Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art à Nadia Myre, artiste professionnelle, faisant affaire sous le nom de Nadia Myre inc. au montant de 379 417,50 \$, taxes et contingences incluses, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Renouée », dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Laurier Ouest et du chemin de la Côte-Sainte-Catherine / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1575;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art par lequel Nadia Myre, artiste professionnelle, faisant affaire sous le nom de Nadia Myre inc. s'engage à fournir à la Ville les services artistiques pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Renouée » pour le projet d'aménagement Laurier Ouest et chemin de la Côte-Sainte-Catherine, pour une somme maximale de 344 925 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.25 1197637001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM20 1034**

**Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art à Karine Payette, artiste professionnelle, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Terre en vue » dans le cadre du projet d'aménagement de la place du Centenaire-de-Parc-Extension, pour un montant de 132 221,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1576;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art par lequel Karine Payette, artiste professionnelle, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Terre en vue » pour le projet d'aménagement de la place du Centenaire-de-Parc-Extension, pour une somme maximale de 132 221,25 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.26 1207641003

---

**CM20 1035**

**Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe lauréate du concours international de design urbain pluridisciplinaire pour l'aménagement de la place de l'avenue McGill College (Designer et coordonnateur : Civiliti ; Ingénieur : SNC-Lavalin inc.) pour la conception détaillée du projet, l'élaboration des plans et devis ainsi que l'accompagnement de la Ville - Dépense maximale de 3 770 091,64 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1574;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel l'équipe lauréate du concours international de design urbain pluridisciplinaire pour l'aménagement de la place de l'avenue McGill College (Designer et coordonnateur : Atelier Civiliti inc. et Ingénieur : SNC-Lavalin inc.) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de conception détaillée du projet, d'élaboration des plans et devis et d'accompagnement, pour une somme maximale de 3 141 743,03 \$, taxes incluses, conformément au règlement du concours;
- 2- d'approuver une dépense de 628 348, 61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1208900001

---

**CM20 1036**

**Autoriser une troisième modification au contrat accordé conjointement par la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à Aecom Consultants inc. (CM16 0238 et CM18 0486) pour la préparation des plans et devis d'ingénierie détaillée et l'accompagnement technique en chantier du Projet SRB PIE-IX, tronçon montréalais, majorant le montant du contrat de 2 861 654,60 \$ à 4 197 783,94 \$ pour la portion Ville - Autoriser une dépense additionnelle de 305 578,88 \$, taxes incluses, représentant la part payable par la Ville**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1579;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une 3<sup>e</sup> modification au contrat accordé conjointement par la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à Aecom Consultants Inc. (CM16 0238 et CM18 0486) pour la préparation des plans et devis d'ingénierie détaillée et l'accompagnement technique en chantier du projet SRB PIE-IX, tronçon montréalais, portant le contrat de 2 861 654,60 \$ à 4 197 783,94 \$ pour la portion Ville;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 305 578,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour l'accompagnement technique en chantier du projet SRB PIE-IX, tronçon montréalais, dans le cadre du contrat accordé à Aecom Consultants inc. (CM16 0238 et CM18 0486);
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1200575004

---

**CM20 1037**

**Accorder un contrat à Atelier Civiliti inc. pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires pour l'élaboration d'options de réaménagement du passage et du secteur Rockland, et la réalisation d'une analyse multicritère pour déterminer une option de réaménagement optimale (projet MIL Montréal) - Dépense totale de 471 233,09 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 20-17689 (3 soum., 1 conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1573;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Atelier Civiliti inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires pour l'élaboration d'options de réaménagement du passage et du secteur Rockland, et la réalisation d'une analyse multicritère pour déterminer une option de réaménagement optimale (projet MIL Montréal), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 406 235,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17689;
- 2- d'autoriser une dépense de 40 623,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 24 374,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.29 1207786001

---

**CM20 1038**

**Conclure une entente-cadre avec Paris, Ladouceur et Associés inc. pour la fourniture de services professionnels en évaluation immobilière dans le cadre de l'application du règlement 17-055 concernant la contribution aux fins de parcs, d'une durée de 24 mois (montant estimé de l'entente : 607 412,93 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 20-18193 (5 soum., 1 conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1580;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Paris, Ladouceur et Associés inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels requis en évaluation immobilière dans le cadre de l'application du règlement 17-055 concernant la contribution aux fins de parcs, pour une somme maximale de 607 412,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18193;

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1208199004

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 et 20.32 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM20 1039**

**Approuver un projet de deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de l'organisme les YMCA du Québec, des locaux d'une superficie de 43 660,20 pieds carrés, situés dans l'immeuble au 5500, avenue du Parc à Montréal, pour une période additionnelle de cinq ans à compter du 8 octobre 2020, à des fins culturelles et sportives, pour un loyer total de 7 397 269,77 \$, non taxable**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1581;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de l'organisme Les YMCA du Québec, à des fins culturelles et sportives, des locaux d'une superficie de 43 660,20 pieds carrés, dans l'immeuble situé au 5500, avenue du Parc, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 8 octobre 2020, pour un loyer total de 7 397 269,77 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1204069012

---

#### **CM20 1040**

**Accorder un contrat de gré à gré à Pomerleau inc. pour l'achat des équipements aménagés dans l'aire de triage des sols contaminés à la suite du projet de construction de l'écran d'étanchéité et d'un système de captage, dans le cadre du projet de réhabilitation environnementale du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, Lot 1 - Dépense totale de 551 234,50 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020 par sa résolution CE20 1554;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Pomerleau inc. pour l'achat des équipements aménagés dans l'aire de triage des sols contaminés à la suite du projet de construction de l'écran d'étanchéité et d'un système de captage dans le cadre du mandat de réhabilitation environnementale du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (Lot 1), pour une somme maximale de 551 234,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 50 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1205951002

---

## CM20 1041

**Offrir aux neuf arrondissements mentionnés au dossier décisionnel la prise en charge, par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), de la gestion des conventions, des réservations des terrains sportifs extérieurs et du bail de l'espace du 8110, boulevard Saint-Michel, dans le cadre du Programme de soutien aux associations sportives régionales, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) - Autoriser les virements budgétaires et les ajustements récurrents à compter de 2022 / Autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1524;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'offrir aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Rosemont–La Petite-Patrie, du Sud-Ouest, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la prise en charge de la coordination du sport régional ainsi que la gestion des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales, des réservations des terrains sportifs extérieurs et de l'entente de bail de l'espace du 8110, boul. Saint-Michel dédié aux associations sportives régionales, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire en budget modifié 2021 et un ajustement récurrent à compter de 2022 de la base budgétaire des dépenses de charges interunités pour un montant de (861 400 \$) à répartir entre les neuf arrondissements selon les informations financières au sommaire décisionnel;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire en budget modifié 2021 et un ajustement récurrent à compter de 2022 de la base budgétaire des revenus reliés aux charges interunités pour un montant de (861 400 \$) à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
- 4- d'autoriser un virement budgétaire en budget modifié 2021 et un ajustement récurrent à compter de 2022 de la base budgétaire des dépenses pour un montant de 841 300 \$ en provenance de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ainsi que le transfert de deux postes (postes 26766 et 26767) et leurs titulaires;
- 5- d'autoriser un virement budgétaire en budget modifié 2021 et un ajustement récurrent à compter de 2022 de la base budgétaire pour un montant de 50 900 \$ en provenance de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve vers le Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'énergie (11 200 \$) et la facturation immobilière (39 700 \$) du 8110, boul. Saint-Michel;



- 6- d'autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus en budget modifié 2021 et un ajustement récurrent à compter de 2022 de la base budgétaire des dépenses et des revenus de 99 700 \$ du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour la prise en charge de la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1197898002

---

#### **CM20 1042**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation de réseaux de télécommunication 5G**

##### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation de réseaux de télécommunication 5G », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1202968028

---

#### **CM20 1043**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 29 827 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges**

##### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 827 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1208978001

---

#### **CM20 1044**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)**

##### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1200076003

---

**CM20 1045**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1200076001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM20 1046**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007)**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 septembre 2020 par sa résolution CM20 0937;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 septembre 2020 par sa résolution CM20 0937;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020, par sa résolution CE20 1386;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1192610003

*Règlement 09-007-3*

---

**CM20 1047**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 septembre 2020 par sa résolution CM20 0938;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 septembre 2020 par sa résolution CM20 0938;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020, par sa résolution CE20 1384;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1200025003

*Règlement 20-036*

---

**CM20 1048**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 689 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales entre le square Cabot et le boulevard René-Lévesque**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 6 689 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales entre le square Cabot et le boulevard René-Lévesque » à l'assemblée du conseil municipal du 21 septembre 2020 par sa résolution CM20 0939;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 689 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales entre le square Cabot et le boulevard René-Lévesque » à l'assemblée du conseil municipal du 21 septembre 2020 par sa résolution CM20 0939;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020, par sa résolution CE20 1383;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 689 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales entre le square Cabot et le boulevard René-Lévesque », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1208935002

*Règlement 20-037*

---

**CM20 1049**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 900 000 \$ afin de financer la construction d'un mur anti bruit et les travaux de voirie municipale afférents dans le cadre de la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 2 900 000 \$ afin de financer la construction d'un mur anti bruit et les travaux de voirie municipale afférents dans le cadre de la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine » à l'assemblée du conseil municipal du 21 septembre 2020 par sa résolution CM20 0940;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 900 000 \$ afin de financer la construction d'un mur anti bruit et les travaux de voirie municipale afférents dans le cadre de la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine » à l'assemblée du conseil municipal du 21 septembre 2020 par sa résolution CM20 0940;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020, par sa résolution CE20 1437;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 900 000 \$ afin de financer la construction d'un mur antibruit et les travaux de voirie municipale afférents dans le cadre de la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1205843004

*Règlement 20-038*

---

**CM20 1050**

**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin que l'affectation « Couvent, monastère et lieu de culte » inclut également les commerces et les bureaux pour l'église St. James United (463, rue Sainte-Catherine Ouest)**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin que l'affectation « Couvent, monastère et lieu de culte » inclut également les commerces et les bureaux pour l'église St. James United (463, rue Sainte-Catherine Ouest), à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Ville-Marie du 8 septembre 2020, par sa résolution CA20 240372 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA20 240374 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie à sa séance du 8 septembre 2020, adoptant ledit projet de règlement et autorisant la poursuite du processus d'adoption, conformément aux règles de l'Arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 15 jours, soit du 21 septembre au 5 octobre 2020, annoncée au préalable par un avis public en date du 19 septembre 2020, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020, par sa résolution CE20 1608;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin que l'affectation « Couvent, monastère et lieu de culte » inclut les commerces et les bureaux pour l'église St. James United (463, rue Sainte-Catherine Ouest).

Adopté à l'unanimité.

44.01 1208398006

*Règlement 04-047-215*

---

**CM20 1051**

**Renommer « place Claire-Oddera » la place Claire-Oderra, dans l'arrondissement de Saint-Laurent**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020 par sa résolution CE20 1536;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renommer « place Claire-Oddera » la place située au sud de la rue des Outardes et constituée du lot 4 861 427 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1204521011

**CM20 1052**

**Nominations aux commissions permanentes**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- Mme Renée-Chantal Belinga à titre de présidente de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, en remplacement de Mme Sophie Thiébaud;
- Mme Sophie Thiébaud à titre de membre à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, en remplacement de M. Sterling Downey;
- Mme Mindy Pollak à titre de membre à la Commission sur le transport et les travaux publics, en remplacement de Mme Marianne Giguère;
- Mme Christine Gosselin à titre de membre à la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de M. Jocelyn Pauzé;
- Mme Fanny Magini à titre de membre à la Commission sur l'inspecteur général, en remplacement de Mme Maeva Vilain.

Adopté à l'unanimité.

51.01

---

### **CM20 1053**

#### **Motion de l'opposition officielle afin de renommer la place des Festivals en hommage au virtuose montréalais Oscar Peterson**

Attendu qu'Oscar Emmanuel Peterson, pianiste et compositeur de jazz de renommée mondiale, est né à Montréal en 1925 et a contribué au rayonnement artistique et culturel de la métropole à travers le monde et que son héritage résonne encore aujourd'hui;

Attendu qu'au cours de sa carrière de plus de 60 ans, Oscar Peterson a réalisé plus de 200 enregistrements, donné des milliers de concerts et remporté de nombreuses récompenses, dont huit prix Grammy. Parmi les nombreuses distinctions qu'il a reçues, il a été nommé Compagnon de l'Ordre du Canada et Chevalier de l'Ordre national du Québec;

Attendu qu'en 2009, l'administration de l'époque renommait un parc dans l'arrondissement du Sud-Ouest en l'honneur du célèbre musicien Oscar Peterson, et du même fait, en l'honneur de l'ensemble de la communauté noire de la Petite-Bourgogne, quartier qui a vu grandir le virtuose;

Attendu que la toponymie d'une ville a une forte teneur symbolique puisqu'elle permet de témoigner de l'implication d'une personne, voire d'une communauté entière, à son édification;

Attendu qu'en solidarité avec la communauté noire qui a contribué et contribue à faire de Montréal une ville riche par sa diversité culturelle, la Ville de Montréal se doit de rendre davantage hommage à ce personnage marquant;

Attendu que le 23 juin 2020, un citoyen a lancé une pétition en ligne afin de renommer la station de métro Lionel-Groulx du nom d'Oscar Peterson, et qu'à ce jour, la pétition est appuyée par plus de 26 000 citoyens;

Attendu qu'à son inauguration en 2009, la place des Festivals au centre-ville de Montréal devenait l'épicentre du Festival international de jazz de Montréal, événement d'envergure mondiale qui a fêté son 40<sup>e</sup> anniversaire en 2019;

Attendu qu'Oscar Peterson faisait et fait encore partie intégrante du Festival international de jazz de Montréal, notamment par la création du Prix Oscar-Peterson en 1989, à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire du festival;

Attendu qu'en renommant la place des Festivals du nom d'Oscar Peterson, la Ville de Montréal rend une nouvelle fois hommage au virtuose et témoigne plus largement de la contribution de la communauté noire à l'édification de Montréal;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Josué Corvil  
Mme Chantal Rossi

que le conseil municipal adopte une résolution afin de renommer la place des Festivals dans l'arrondissement de Ville-Marie « Place Oscar-Peterson » en l'honneur du célèbre pianiste montréalais et en l'honneur de la communauté noire montréalaise qui a contribué et contribue à la richesse culturelle, artistique, socioéconomique et historique de la Ville de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

M. Perez prend la parole et présente la motion. Il relate certains faits marquants de l'illustre carrière de M. Oscar Peterson, né dans le quartier de la Petite Bourgogne. Il indique notamment que sa mémoire doit être honorée à la hauteur de sa réputation et il enjoint les membres du conseil à voter en faveur de cette motion.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier.

Mme Thuillier exprime tout l'intérêt de l'Administration à faire honneur à M. Oscar Peterson et plus largement aux communautés noires à Montréal. Elle indique qu'une rencontre est prévue entre la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, Mme Peterson et ses proches afin de désigner un lieu public pour honorer sa mémoire.

La présidente du conseil remercie la conseillère Thuillier pour son intervention et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de reporter l'article 65.01 à l'assemblée du conseil municipal du mois de novembre, en vertu de l'article 35 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et demande d'intervenir sur cette motion de report. La présidente du conseil lui indique qu'en vertu du Règlement, cette motion fait l'objet d'un débat restreint. Conséquemment, seuls les leaders peuvent intervenir.

À 12 h 12, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes, à la demande de la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

À 12 h 13, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Mme Boivin-Roy exprime la déception de l'opposition officielle sur cette motion de report et informe les membres que l'opposition officielle ne demandera pas le vote.

La présidente du conseil déclare l'article 65.01 reporté à l'assemblée du conseil municipal du mois de novembre, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

**Dissidence :** M. Marvin Rotrand

65.01

---

Le conseil débute l'étude de l'article 65.02.

---

Un débat s'engage.

---

À 12 h 32, la présidente du conseil suspend la séance jusqu'à 13 h 30.

---



---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 19 octobre 2020  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 20 octobre 2020 – 13 h 30  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

*Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.*

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic et Mme Lise Zarac.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.02**

Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

\_\_\_\_\_

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la séance ouverte.

\_\_\_\_\_

À 13 h 30, le conseil reprend ses travaux avec la poursuite de l'étude de l'article 65.02.

\_\_\_\_\_

**Article 65.02****Motion de l'opposition officielle pour que Montréal rende disponible plus d'espaces de stationnement de jour et de nuit lors des opérations de chargement de la neige**

Attendu que la Ville de Montréal reçoit en moyenne 210 centimètres de neige par année;

Attendu que depuis 2014, la Ville de Montréal procède à un nombre de chargements se situant entre 4 et 7 par année;

Attendu que les opérations de chargement se font autant le jour que la nuit;

Attendu que l'Enquête Origine-Destination publiée en janvier 2020 soutenait qu'il y avait 1,01 voiture par ménage à Montréal;

Attendu que les opérations de chargement représentent un défi pour les propriétaires de voitures qui stationnent sur la rue;

Attendu que pour faciliter les opérations de chargement, la Ville de Montréal offre des stationnements gratuits de nuit pour les résidents qui doivent déplacer leur voiture. À l'hiver 2019-2020, 5 442 espaces de stationnement étaient disponibles, comparativement à 6 788 pour l'hiver précédent, soit une perte de 1 346 espaces;

Attendu que seulement 17 stationnements sur 30 de l'Agence de mobilité durable étaient disponibles gratuitement de nuit lors des opérations de chargement à l'hiver 2019-2020;

Attendu que neuf stationnements de l'Agence de mobilité durable comptent des places qui ne sont pas réservées aux détenteurs de permis mensuels, mais que ces places n'ont pas été rendues disponibles pour le stationnement gratuit lors des opérations de chargement;

Attendu que la Ville de Montréal a fait remorquer 39 788 voitures à l'hiver 2019-2020, ce qui ralentit considérablement les opérations de chargement de la neige;

Attendu que dans le contexte d'une deuxième vague d'infections liées à la COVID-19, le gouvernement encourage toujours le recours au télétravail;

Attendu que jusqu'à 40 % des travailleurs Montréalais pourraient rester à la maison en télétravail cet hiver et nécessiteront plus d'espaces de stationnement pour garer leur voiture lors des opérations de déneigement de jour comme de nuit;

Attendu que la Ville de Montréal a déjà signé des ententes avec des propriétaires de stationnement privés tels que ceux du Palais des congrès et du Complexe Desjardins;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Dominic Perri

que la Ville de Montréal :

- 1- mandate l'Agence de mobilité durable afin qu'elle :
  - rende disponible gratuitement ses cases de stationnements non réservées aux détenteurs de permis mensuels, de jour comme de nuit, lors des opérations de chargement de la neige;
  - signe des ententes, au besoin, avec des stationnements privés afin de rendre plus de places gratuites disponibles jour et nuit lors des opérations de chargement de la neige;
- 2- s'entende avec les arrondissements pour que les Montréalais aient accès cette année à plus de stationnements municipaux gratuits, de jour comme de nuit, que durant l'hiver 2019-2020.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Aref Salem qui présente la motion.

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par M. François Limoges

d'amender la motion sous étude afin :

– de remplacer le 7<sup>e</sup> Attendu par le suivant :

« Attendu que 17 stationnements sur 30 de l'Agence de mobilité durable étaient disponibles gratuitement de nuit lors des opérations de chargement à l'hiver 2019-2020 et que les 13 autres sont soit réservés à des détenteurs de permis mensuels ou au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), soit situés sur le Mont-Royal »;

– de remplacer les Résolus par les suivants :

« que la Ville Montréal et l'Agence de mobilité durable assistent les arrondissements dans le développement de partenariats avec les propriétaires de stationnements privés et dans le déploiement de leurs propres stationnements, pour que les Montréalais aient accès cette année à plus de stationnements gratuits, de jour comme de nuit, que durant l'hiver 2019-2020 lors des opérations de chargement de neige »;

« que la Ville de Montréal travaille étroitement avec l'Agence de mobilité durable pour identifier des espaces supplémentaires de son parc de stationnement qui pourraient être mis à la disponibilité des automobilistes montréalais lors des opérations de déneigement ».

La présidente du conseil remercie le conseiller Caldwell pour son intervention et juge l'amendement du conseiller Caldwell et du leader Limoges recevable.

---

Un débat s'engage sur l'amendement du conseiller Caldwell et du leader de la majorité, M. Limoges.

---

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Salem.

Le conseiller Salem remercie l'Administration pour l'amendement et indique que l'Opposition officielle présente un sous-amendement en expliquant les raisons qui justifient ce sous-amendement.

La présidente du conseil informe le conseiller Salem que le sous-amendement n'est pas recevable sous la forme présentée et qu'il est non conforme en vertu de l'article 85 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Après discussion, le conseiller Salem accepte de profiter de la pause de dîner pour réécrire son sous-amendement afin de présenter aux membres du conseil une version conforme à l'article 85 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

À 12 h 32, la présidente du conseil suspend la séance jusqu'à 13 h 30.

À 13 h 30, le conseil reprend ses travaux et poursuit l'étude de l'article 65.02.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Salem.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Dominic Perri

d'apporter un sous-amendement à l'amendement du conseiller Caldwell et du leader de la majorité, M. Limoges, afin :

- de supprimer à la fin du 7<sup>e</sup> Attendu les mots « ... soit situés sur le Mont-Royal »;

- de remplacer le 1<sup>er</sup> Résolu de l'amendement proposé par le suivant :: « que l'Agence de mobilité durable assiste techniquement et financièrement les arrondissements, après qu'ils aient identifié leurs besoins, dans le développement de partenariats avec les propriétaires de stationnements privés et dans le déploiement de leurs propres stationnements, pour que les Montréalais aient accès cette année à plus de stationnements gratuits, de jour comme de nuit, que durant l'hiver 2019-2020 lors des opérations de chargement de neige »; ...;

La présidente du conseil juge la motion de sous-amendement des conseillers Salem et Perri recevable.

---

Un débat s'engage sur la motion de sous-amendement des conseillers Salem et Perri.

---

À 13 h 35, la présidente du conseil acquiesce à la suggestion du leader de la majorité, M. François Limoges, et propose aux membres de suspendre l'étude de l'article 65.02, le temps de permettre au conseiller Caldwell de prendre connaissance du sous-amendement des conseillers Salem et Perri, et de poursuivre avec l'étude de l'article 65.03 pour ne pas retarder les travaux.

La proposition est agréée.

---

## **CM20 1054**

### **Motion de l'opposition officielle pour augmenter la participation électorale à Montréal dans un contexte de pandémie**

Avant présentation, le conseiller Alan DeSousa dépose une nouvelle version de la motion 65.03 travaillée en collaboration avec la conseillère Émilie Thuillier, responsable du dossier de la démocratie pour l'Administration. La nouvelle version de la motion se lit comme suit :

Attendu que l'élection générale pour les municipalités du Québec se tiendra en novembre 2021 et que les craintes liées à la pandémie de la COVID seront encore bien présentes, ce qui peut réduire l'envie des citoyens de Montréal d'aller voter, notamment les plus vulnérables;

Attendu que le vote par correspondance est un outil utilisé à travers le monde dans plusieurs démocraties;

Attendu que la loi ne permet le vote par correspondance que pour les propriétaires d'un actif immobilier dans une municipalité lorsqu'ils ne résident pas dans cette municipalité, alors que les résidents de cette même municipalité n'y ont pas droit;

Attendu que la possibilité de voter par correspondance confortera grandement les personnes qui hésitent à se rendre à un bureau de vote en raison du coronavirus ou celles qui se considèrent trop à risque pour se déplacer;

Attendu que sans vote par correspondance, on pourrait s'attendre à une réduction importante du taux de participation aux prochaines élections municipales;

Attendu que d'autres mesures sont nécessaires pour rendre le vote plus sécuritaire, notamment l'étalement du vote sur plusieurs journées;

Attendu que la Commission de la présidence du conseil a recommandé dans son rapport adopté le 24 août 2020 de « poursuivre la réflexion avec le gouvernement du Québec et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), afin d'identifier et mettre en oeuvre des alternatives au vote traditionnel dans un contexte de distanciation, mais également dans la perspective d'ouvrir davantage les modes de participation pour rejoindre le plus grand nombre »;

Attendu que le rapport de la Commission ainsi que des études sur cette même question aux États-Unis montrent que les cas de fraude pour ce mode de votation sont très limités;

Attendu que devant l'ampleur des défis de logistique et de planification liés au vote par correspondance, il importe qu'Élection Montréal se prépare dès maintenant;

Attendu que le gouvernement du Québec propose déjà dans son projet de loi 49 la possibilité de créer des zones dans les municipalités permettant le vote par correspondance;

Attendu que l'arrêté numéro 2020-060 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 28 août 2020 remplace le vote itinérant par le vote par correspondance et permet aux gens isolés chez eux d'utiliser cette méthode de votation;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la démocratie montréalaise que les électeurs disposent de plus d'alternatives pour exercer leur droit de vote;

Attendu que depuis juin, la Ville de Montréal, représentée par le Service du greffe, participe à un comité de réflexion sur les adaptations des élections municipales en contexte d'urgence sanitaire mis sur pied par Élections Québec auquel participe également le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et plusieurs autres municipalités du Québec de taille variable;

Attendu que la Commission de la présidence a déposé le 24 août 2020 un rapport sur le vote par correspondance comme modalité de vote à distance dans le contexte montréalais;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez  
M. Marvin Rotrand  
M. Dominic Perri  
Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer des modes de participation alternatifs au cours des prochaines élections municipales que ce soit le vote par correspondance et la tenue d'un scrutin sur plusieurs journées;
- 2 - donne le mandat à Élection Montréal de se tenir prêt à permettre techniquement aux Montréalais de voter par correspondance en novembre 2021.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Alan DeSousa pour la présentation de la motion.

Le conseiller DeSousa prend la parole et remercie la conseillère Émilie Thuillier de même que le conseiller Marvin Rotrand de leur collaboration pour cette nouvelle version. Puis, il présente la motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller DeSousa et cède la parole au conseiller Rotrand.

À son tour, le conseiller Rotrand remercie le conseiller DeSousa d'avoir soumis cette motion aux membres du conseil, et exprime son accord aux ajouts et retraits de cette nouvelle version.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand et cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier.

La conseillère Thuillier présente les modifications de l'Administration à la motion initiale et en explique les raisons.

La présidente remercie la conseillère Thuillier et cède la parole au conseiller Dominic Perri.

Le conseiller Perri demande à être appuyeur à cette motion qu'il considère de première importance dans le contexte actuel.

La présidente du conseil remercie le conseiller Perri et cède la parole au conseiller DeSousa afin qu'il exerce son droit de réplique.

En droit de réplique, le conseiller DeSousa remercie à nouveau tous les membres du conseil de leur appui en insistant sur l'urgence de la situation compte tenu des nombreux aspects logistiques liés à une métropole de la taille de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

65.03

---

#### **CM20 1055 – Article 65.02 (SUITE)**

#### **Motion de l'opposition officielle pour que Montréal rende disponible plus d'espaces de stationnement de jour et de nuit lors des opérations de chargement de la neige**

À 14 h 05, le conseil reprend l'étude de l'article 65.02.

---

Le débat se poursuit sur la motion de sous-amendement des conseillers Salem et Perri.

---

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Caldwell.

Le conseiller Caldwell remercie le conseiller Salem pour le sous-amendement mais explique que l'Administration n'est pas d'accord avec les modifications proposées.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur le sous-amendement des conseillers Salem et Perri à l'effet de modifier le 7<sup>e</sup> Attendu et le texte du 1<sup>er</sup> Résolu.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Bissonnet, Montgomery, Fumagalli et Rotrand (20)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pausé, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault, Rapanà (40)

**Ouverture virtuelle des portes :** Le conseiller Richard Guay déclare que s'il avait été présent lors de ce vote il aurait voté en faveur de cette proposition.

**Résultat :** En faveur : 21  
Contre : 40

La présidente du conseil déclare le sous-amendement des conseillers Salem et Perri rejeté à la majorité des voix.

---

Le débat se poursuit sur l'amendement.

---

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Caldwell afin qu'il exerce son droit de réplique sur l'amendement.

La présidente du conseil met aux voix l'amendement et il est adopté à l'unanimité.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

### **RÉSOLU**

en conséquence.

65.02

---

### **CM20 1056**

#### **Motion de l'opposition officielle pour une relance égalitaire des Montréalaises post-COVID-19**

Attendu que, selon les statistiques du recensement de 2016, la population montréalaise compte 52 % de femmes et que 81 % des ménages monoparentaux sont dirigés par des femmes;

Attendu que selon le Centre de réflexion sur l'égalité hommes-femmes Fawcett, la pandémie de la COVID-19 a exacerbé les inégalités économiques entre les femmes et les hommes compte tenu de leur surreprésentation dans les emplois précaires et dans les secteurs économiques frappés par les mesures sanitaires;

Attendu que les sacrifices familiaux sont assumés majoritairement par les femmes au détriment de leur carrière;

Attendu que l'Enquête sur la population active de juin 2020 révèle que les femmes ont été plus durement touchées que les hommes par les pertes d'emplois au Québec et que la reprise est deux fois plus lente pour elles;

Attendu que l'article 16 g) de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* stipule que la Ville de Montréal s'engage à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes;

Attendu qu'en 2008, la Ville de Montréal adoptait la Politique « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal »;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté un Plan d'action 2015-2018 pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal (Plan d'action) et que, depuis le bilan au 31 décembre 2018, ce Plan d'action n'a pas été mis à jour;

Attendu que les actions de la Ville touchant l'égalité des femmes, la sécurité urbaine, et l'approche ADS+ ont été incluses dans le Plan d'action en développement social 2019-2020 et semblent donc diluées dans un plan plus général;

Attendu que le Conseil des Montréalaises mentionne dans son plus récent avis de septembre 2020 qu'il serait impératif que la Ville se dote d'un mécanisme de reddition de comptes et qu'elle développe des indicateurs de suivi et d'évaluation afin de mesurer l'atteinte des objectifs en matière d'égalité femmes-hommes;

Attendu que les aménagements urbains sécuritaires sont fondamentaux à la participation active des femmes à la vie municipale;

Attendu que la Ville de Montréal a adhéré en 2019 au programme « Villes sûres et espaces publics sûrs » de l'ONU femmes sans pour autant mettre en œuvre les actions du programme et allouer des ressources financières nécessaires à leur réalisation tel que mentionné dans l'avis « Vers une ville féministe » du Conseil des Montréalaises;

Attendu que selon un sondage du Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CEAF) mené entre novembre 2016 et mars 2017 auprès de 218 répondantes, 191 indiquaient que leur droit de circuler librement dans les lieux publics sans être harcelées n'était pas respecté;

Attendu que la Ville de Montréal a publié un Guide d'aménagement pour un environnement sécuritaire en 2002 et que ce Guide n'a pas été actualisé depuis, même si le Plan d'action le prévoyait et que le Conseil des Montréalaises le recommandait en 2017 dans son avis « Montréal, une ville festive »;

Attendu que le comité d'experts économiques en charge d'élaborer les assises de la relance économique post COVID-19 de la métropole compte une seule femme parmi les experts;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par Mme Christine Black  
Mme Catherine Clément-Talbot  
Mme Suzanne Décarie  
Mme Mary Deros  
Mme Effie Giannou  
Mme Chantal Rossi  
et tous les autres membres présents au conseil municipal

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- mandate le Service du développement social et de la diversité de mettre à jour et de présenter un plan d'action distinct pour une participation égalitaire des femmes et des hommes d'ici le printemps 2021;
- 2- instaure, dès la publication du nouveau plan d'action, un mécanisme de reddition de comptes rigoureux pour mesurer les progrès en matière d'égalité femmes-hommes dans la métropole;
- 3- mandate dès maintenant le Service de l'urbanisme afin qu'il priorise en 2021 l'actualisation du Guide d'aménagement pour un environnement sécuritaire et alloue les ressources financières nécessaires

pour la mise en œuvre du programme « Villes sûres et espaces publics sûrs » de l'ONU femmes dans le budget 2021;

- 4- s'assure que la parité est atteinte dans chacun des comités de relance post-COVID qu'elle forme et que les femmes et/ou les groupes de femmes soient parties prenantes des décisions relatives à la gestion de la pandémie.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la conseillère Nathalie Goulet.

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet

appuyé par M. François Limoges

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.04 :

- de remplacer au troisième « Attendu » le mot « sacrifices » par le mot « engagements »;
- de retirer au huitième « Attendu » les mots « et semblent donc diluées dans un plan plus général »;
- de remplacer le texte du 11<sup>e</sup> « Attendu » par le suivant :
 

« Attendu que la Ville de Montréal a adhéré en 2019 au programme « Villes sûres et espaces publics sûrs » ONU Femmes et qu'elle a réalisé plusieurs actions en ce sens, dont le soutien à la campagne de sensibilisation contre le harcèlement dans les espaces publics, notamment les transports en commun du Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CÉAF); »
- de remplacer le texte du 13<sup>e</sup> « Attendu » par le suivant :
 

« Attendu que la Ville de Montréal a publié un Guide d'aménagement pour un environnement sécuritaire en 2002 et qu'elle déploie l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) qui lui permet d'intégrer en amont des projets urbains la convivialité et la sécurité publique, particulièrement celle des femmes; »
- de retirer le 14<sup>e</sup> « Attendu », et le remplacer par le suivant :
 

« Attendu que la parité est atteinte sur les trois comités aviseurs de la mairesse, soit le comité aviseur sur la solidarité sociale pour une relance inclusive, le comité aviseur pour la reprise et la relance économique ainsi que le comité aviseur réfléchissant à l'urbanisme, à la mobilité et à la transition écologique de la Ville de Montréal; »
- de remplacer le texte du premier « Résolu » par le suivant :
 

« Que la Ville de Montréal intègre de façon transversale et spécifique la participation égalitaire des femmes et des hommes dans son prochain plan d'action en diversité et inclusion sociale qui sera déposé en 2021; »
- de remplacer au deuxième « Résolu » les mots « instaure, dès la publication du nouveau plan d'action » par les mots « prévoit dans ce plan d'action »;
- de remplacer le texte du troisième « Résolu » par le suivant :
 

« Que la Ville de Montréal intègre l'ADS+ comme principe transversal dans l'élaboration de son Plan d'urbanisme et de mobilité, s'assure de mettre en pratique l'ADS+ en amont des projets urbains afin de travailler concrètement à l'aménagement et l'environnement sécuritaire et que le montage financier soit prévu en conséquence »;
- d'ajouter, à la fin du quatrième « Résolu » les mots suivants :
 

« comme c'est présentement le cas ; »
- d'ajouter un cinquième « Résolu » qui se lit comme suit :
 

« Que la Ville de Montréal poursuive ses efforts pour une implantation plus robuste et transversale de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) au sein de l'appareil municipal, pour s'assurer que l'ensemble des services et arrondissements soient outillés pour faire ce virage égalitaire et lutter contre l'ensemble des discriminations. »



La présidente du conseil remercie la conseillère Goulet pour sa présentation et cède respectivement la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, ainsi qu'à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Mme Boivin-Roy remercie la conseillère Goulet pour son travail dans l'élaboration de ces amendements, et donne son analyse sur la version amendée de la motion sous étude. Elle informe les membres du conseil que l'opposition officielle ne présentera pas de sous-amendement, ni ne demandera de vote sur la version amendée de la motion.

La mairesse de Montréal enchaîne et remercie les collègues de l'opposition pour cette motion fort pertinente. Elle souligne également l'importance de respecter la parité dans les différents comités et de continuer à appliquer cette bonne pratique de gouvernance et de démocratie.

La présidente du conseil remercie Mmes Boivin-Roy et Plante pour leurs interventions et déclare la proposition d'amendements de la conseillère Goulet adoptée à l'unanimité.

Puis, la présidente du conseil déclare l'article 65.04, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

## RÉSOLU

en conséquence

65.04

---

### CM20 1057

#### **Motion non partisane visant à ce que le président et le vice-président du Conseil soient élus dans le cadre des élections municipales qui auront lieu le 7 novembre 2021**

Avant présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de la motion 65.05 travaillée en collaboration avec la conseillère Émilie Thuillier, responsable du dossier de la démocratie et transparence pour l'Administration. La nouvelle version de la motion se lit comme suit :

Attendu que, dans son rapport déposé au Conseil le 20 septembre 2010, la Commission de la présidence du conseil recommandait notamment que le président et le vice président du conseil soient élus par scrutin secret par les membres du conseil;

Attendu que le 15 juin 2011, le comité exécutif a mandaté la Commission de la présidence du conseil pour :

- 1- *Étudier les cas où plus de trois partis politiques seraient représentés au conseil et proposer un seuil minimal requis pour assurer la reconnaissance de ces partis.*
- 2- *Recommander une procédure visant à encadrer l'élection par scrutin secret du président et du vice-président du conseil et qui entrerait en application après l'élection générale de novembre 2013.*

Attendu que, dans le rapport qu'elle a déposé au conseil le 19 mars 2012, la Commission de la présidence du conseil a proposé l'élection du président et du vice président du conseil par scrutin secret et a détaillé une procédure possible qui permettrait de réviser le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal afin de permettre la tenue de telles élections au scrutin secret;

Attendu que le vote par scrutin secret de la présidence et de la vice-présidence nécessiterait toutefois au préalable des amendements législatifs à l'article 43 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et ne peut se faire par voie réglementaire;

Attendu que selon la réponse du comité exécutif déposée le 18 septembre 2013 au rapport de la commission de la présidence, l'élection, au scrutin secret, du président du conseil et du vice-président du conseil est assujettie à la volonté du maire ou de la mairesse;

Attendu que le président et le vice-président de la Chambre des communes du Canada et de l'Assemblée nationale du Québec sont élus par scrutin secret;

Attendu que, dans le cadre des élections municipales qui ont eu lieu en novembre 2017, le président et le vice-président du Conseil n'ont pas été élus par scrutin secret, mais plutôt désignés à la suite d'une entente entre le parti majoritaire et l'opposition officielle;

Attendu qu'à la suite de la démission de la présidente, Cathy Wong, son successeur n'a pas été élu par scrutin secret;

Attendu que l'élection du président et du ou des vice-président(s) du conseil des organismes démocratiques habilite leurs membres ordinaires, ceci les rend plus démocratiques;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

que le Conseil invite l'administration à procéder à une élection par scrutin secret pour les postes de présidence et vice-présidence du Conseil à la suite de l'élection du 7 novembre 2021;

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

M. Rotrand prend la parole, et remercie tout d'abord le conseiller Luis Miranda qui est appuyeur de cette motion. Le conseiller Rotrand présente ensuite la nouvelle version de la motion. M. Rotrand poursuit et fait l'historique des décisions qui ont été prises au cours des dernières années en lien avec le rôle et le comblement du poste à la présidence du conseil municipal. Il remercie la conseillère Émilie Thuillier de l'aide apportée pour la rédaction de cette nouvelle version de la motion. En terminant, M. Rotrand invite les membres du conseil à voter en faveur de cette motion et fait des suggestions sur la présentation des dossiers au chapitre 65 de l'ordre du jour.

La présidente du conseil informe M. Rotrand que ses derniers commentaires sur la présentation des motions étaient hors-d'ordre. Puis, elle cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

M. Perez exprime son point de vue sur cette nouvelle version de la motion.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier.

Mme Thuillier fait une mise au point à la suite des propos du chef de l'opposition officielle et explique pourquoi des ajustements ont dû être apportés à la version initiale de la motion, notamment afin de respecter la *Charte de la Ville de Montréal*. Aussi, elle invite les membres du conseil à appuyer cette motion.

La présidente du conseil remercie la conseillère Thuillier pour son intervention et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.05

---

À 15 h 12, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

---

---

Suzie Miron  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

---

Yves Saindon  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE